

# L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

# L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Publié par la Direction générale  
des communications et des services à la clientèle  
du ministère du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation

[www.avantagequebécois.com](http://www.avantagequebécois.com)

[info@mdeie.gouv.qc.ca](mailto:info@mdeie.gouv.qc.ca)

Dépôt légal- Bibliothèque nationale  
du Québec, 2005  
ISBN 2-550-45543-6 imprimé  
ISBN 2-550-45554-4 pdf

# TABLE DES MATIÈRES



Mot du premier ministre	5
Mot du ministre	7
Introduction	9
Objectif	12
Principes d'action	13
Les défis à relever pour prospérer	15
UNE STRATÉGIE FONDÉE SUR LES AVANTAGES QUÉBÉCOIS	19
 Un environnement d'affaires compétitif	23
 Des conditions économiques favorables à l'investissement	29
 Un chef de file en recherche et innovation	35
 Une main-d'œuvre compétente	41
 Des PME au cœur du développement économique	47
 Une économie tournée vers l'exportation	53
 Des secteurs clés bien implantés	59
 Des ressources énergétiques abondantes et renouvelables	67
 Des régions dynamiques et innovantes	73
Mobilisation des acteurs du développement économique	83
ANNEXE : Les cibles	87

## MOT DU PREMIER MINISTRE



Le niveau et la qualité de vie des Québécois ont grandement progressé au cours du dernier demi-siècle. Pour ce faire, la société québécoise a dû relever avec succès des défis de taille.

En devenant un État moderne, le Québec s'est donné un réseau d'enseignement qui a permis à la société québécoise de combler son retard en matière d'éducation par rapport aux autres sociétés industrialisées. Le Québec s'est aussi doté d'institutions économiques, comme la Caisse de dépôt et placement, qui a permis de canaliser l'épargne collective vers des investissements structurants.

En somme, le Québec a acquis les moyens de relever les défis au cours de toutes ces années.

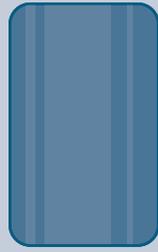
Aujourd'hui, le Québec doit à nouveau s'attaquer résolument à la tâche s'il veut continuer de figurer parmi les meilleurs. Pour améliorer notre niveau et notre qualité de vie, nous devons faire face aux nouvelles réalités.

Des économies qui étaient, il n'y a pas si longtemps, qualifiées d'émergentes, sont devenues de féroces concurrents pour nos entreprises. La Chine et l'Inde, notamment, connaissent une croissance fulgurante. La Chine est en voie de supplanter le Canada comme principal marché d'importation des États-Unis. Il nous faut agir pour demeurer compétitifs sur les marchés étrangers.

Le Québec doit également composer avec les changements démographiques. Dès 2008, les jeunes de 20 à 29 ans qui entrent sur le marché du travail seront moins nombreux que les personnes qui le quittent (de 55 à 64 ans). Dès 2013, la population de 20 à 64 ans sera en décroissance. Il nous faut donc agir pour éviter une pénurie de main-d'œuvre, qui représenterait un frein important à notre croissance.

Les développements technologiques ont un impact majeur sur les modes de production et l'organisation du travail. Les nouvelles technologies de l'information sont disponibles et accessibles partout, rendant bien concrète la mondialisation des marchés. Le Québec doit résolument s'inscrire dans l'économie du savoir afin de continuer à prospérer.

La tâche est grande mais nous pouvons y arriver. J'ai la profonde conviction que le Québec a la capacité de briller parmi les meilleurs. Pour cela, il nous faut, ensemble, prendre les bonnes décisions et poser les bons gestes. Les solutions du passé ne sont pas nécessairement celles d'aujourd'hui. Il faut nous adapter aux nouvelles réalités et revoir nos façons de faire.



Conscient de ces réalités, mon gouvernement a entrepris, au cours des deux dernières années, une révision majeure de nos manières de procéder pour assurer un environnement d'affaires propice au développement économique. Le mandat et la mission de plusieurs de nos sociétés d'État ont été revus et adaptés aux nouvelles réalités économiques, et ce, avec toute la transparence, l'éthique et le respect que commande la gestion de l'argent des contribuables. Le fardeau fiscal des particuliers a été allégé afin de favoriser l'initiative et valoriser l'effort de chacun. La fiscalité des entreprises a été repensée pour stimuler l'investissement et accentuer l'innovation. Les programmes d'aide aux entreprises ont été simplifiés.

Mais nous devons faire davantage afin de créer la richesse nécessaire pour assurer notre prospérité et la pérennité de nos services publics. Nous devons faire davantage afin de léguer à nos enfants un héritage à la hauteur de l'ambition que nous avons pour eux dans un esprit de développement durable.

En misant sur nos forces, nos atouts, notre potentiel, bref, sur nos avantages, nous devons développer des créneaux d'excellence afin d'affronter avec succès la vive concurrence qui caractérise la mondialisation des marchés et l'essor de l'économie du savoir.

Je suis de ceux qui croient que nous avons plus de talents que de défis, plus de ressources que de problèmes. Notre stratégie de développement économique propose des cibles concrètes à atteindre et des moyens pour y parvenir. En cela, elle se veut mobilisatrice de tous les acteurs qui cherchent à améliorer notre niveau et notre qualité de vie.

Tous ensemble, développons *l'Avantage québécois!*

Jean Charest  
Premier ministre du Québec

## MOT DU MINISTRE



### MISER SUR L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS POUR DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE

Beaucoup a été écrit et dit sur la progression économique du Québec au cours des 40 dernières années. Depuis la Révolution tranquille, le Québec a connu une indiscutable prospérité, qui a été bénéfique pour l'ensemble de la population, grâce, entre autres, au dynamisme de nos entrepreneurs et à des politiques équilibrées de redistribution de la richesse.

Un environnement d'affaires compétitif, une main-d'œuvre spécialisée de très grande qualité, des efforts importants en recherche et innovation et le développement des secteurs de la nouvelle économie ont tous contribué à façonner ce que l'on peut maintenant appeler l'*Avantage québécois*.

L'*Avantage québécois* c'est tout cela et aussi un environnement économique favorable à l'investissement, des PME au cœur du développement, une économie tournée vers l'exportation, des ressources énergétiques abondantes et renouvelables de même que des régions dynamiques et innovantes.

Bien engagé dans le nouveau siècle, le Québec doit maintenant tirer un plus grand profit de ses avantages, tant chez nous que sur les marchés internationaux. Dans l'environnement mondial, le Québec se doit de relever les défis suivants :

- la création de richesse et d'emplois dans toutes les régions du Québec;
- l'accroissement de la productivité;
- la concurrence accrue sur les marchés;
- la mise en valeur de la recherche et l'innovation;
- le développement de la relève entrepreneuriale;
- le respect des impératifs du développement durable.

C'est sur la base de ces éléments que notre gouvernement présente une stratégie de développement économique, qui va permettre de renforcer notre prospérité et de bien positionner le Québec sur l'échiquier mondial pour les années à venir. Cette stratégie précise le rôle que le gouvernement jouera tout en misant sur une mobilisation des acteurs économiques et sociaux qui partagent l'objectif de prospérité et de création de la richesse.

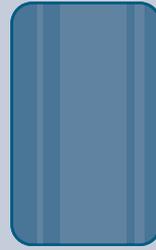
Je lance donc l'invitation à tous nos partenaires, à tous les chefs d'entreprises et à tous les travailleurs, de relever le défi de l'*Avantage québécois*. Grâce aux efforts de chacun et en tablant sur une concertation accrue, nous pourrions contribuer à ce que, dans quelques années, la prospérité économique du Québec se traduise par une augmentation du niveau de vie et une amélioration de la qualité de vie de nos citoyens et de leur famille.

Au travail,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Claude Bécharde'.

Claude Bécharde  
Ministre du Développement économique,  
de l'Innovation et de l'Exportation

## INTRODUCTION

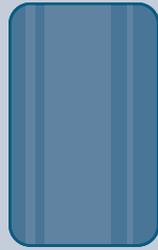


Le Québec s'est taillé une place enviable à l'échelle mondiale quant au niveau de vie dont bénéficient ses citoyens. Notre prospérité économique nous a permis de mettre en place des systèmes de santé, d'éducation et de protection sociale accessibles à tous et de très grande qualité. Toutefois, les transformations profondes de l'environnement économique international et le vieillissement de notre population représentent des défis de taille si l'on veut continuer à prospérer.

La présente stratégie de développement économique propose de tabler sur les avantages que nous avons bâtis au cours des dernières décennies afin de faire face à ces défis. Cette nouvelle vision du développement économique a pour objectif d'augmenter le revenu personnel des Québécois et de créer une nouvelle richesse pour le Québec. L'atteinte de cet objectif nous permettra de continuer de préserver et d'améliorer nos programmes sociaux. Une prospérité accrue nous permettra d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Québécois.

La croissance économique est largement tributaire de la présence d'entrepreneurs privés qui décident d'investir, de prendre des risques, de créer des entreprises et de les faire croître. Le rôle du gouvernement est de créer un environnement propice à l'investissement et au développement des entreprises par une réglementation intelligente ainsi que des actions structurantes et innovatrices.

La contribution du gouvernement est importante, tout d'abord par l'application responsable de politiques fiscales et budgétaires de même que par des investissements dans l'éducation, la recherche et les infrastructures. Pour l'exercice financier 2005-2006, le gouvernement du Québec consacre plus de 2,6 milliards de dollars à des mesures fiscales et à diverses aides au développement économique.



Le gouvernement tient donc à préciser ses orientations et ses priorités d'action en matière de développement économique. Il situe son action dans un cadre de développement durable et, selon une perspective de moyen terme, fixe des cibles de résultats à atteindre d'ici 2010. La stratégie fournit par ailleurs un cadre intégrateur global afin de favoriser une action concertée du gouvernement et de ses partenaires. Prônant l'objectif de prospérité et de création de la richesse, cette stratégie de développement économique :

- permet la diffusion de la vision économique du gouvernement par la promotion de l'*Avantage québécois* au Québec et à l'étranger;
- précise le rôle que le gouvernement entend jouer afin d'accroître la prospérité du Québec;
- propose aux partenaires économiques des cibles concrètes et mobilisatrices de développement économique;
- indique les moyens que le gouvernement entend déployer pour atteindre les cibles.

Dans un contexte où la concurrence internationale est plus vive que jamais, la mise en œuvre de la stratégie de développement économique va de pair avec le raffermissement de la concertation entre tous les acteurs économiques et sociaux. Parce qu'elle se veut mobilisatrice, la stratégie propose une série de cibles précises à atteindre. Elles permettront au gouvernement et à ses partenaires de faire le point régulièrement sur les progrès accomplis et de rectifier le tir lorsque les résultats ne seront pas satisfaisants.



OBJECTIF

PRINCIPES D'ACTION

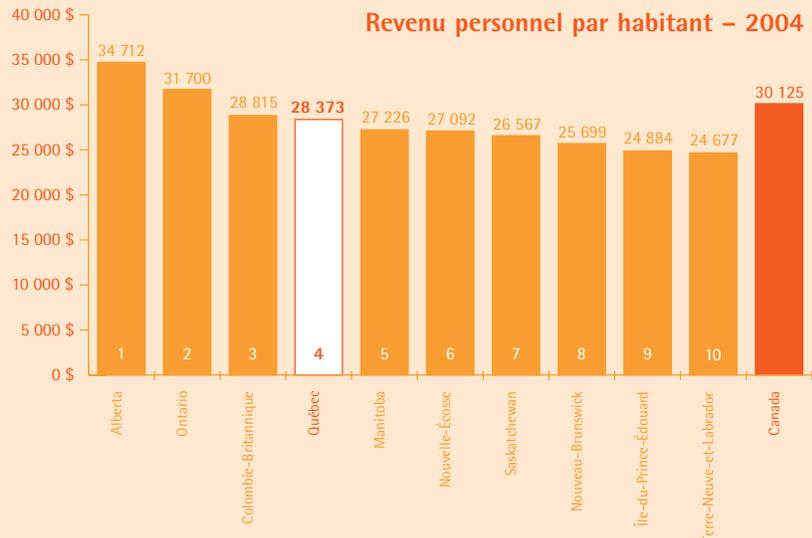
LES DÉFIS À RELEVER  
POUR PROSPÉRER



## OBJECTIF

La stratégie de développement économique poursuit un grand objectif, celui de favoriser la prospérité et la création de richesse pour les Québécois. La prospérité doit se traduire par un enrichissement réel de nos concitoyens de même que par une amélioration de leur qualité de vie. Globalement, le gouvernement se fixe la cible suivante :

**Que le niveau de vie des Québécois, mesuré par le revenu personnel par habitant, augmente plus rapidement que celui des Canadiens en moyenne au cours des cinq prochaines années.**



Le graphique ci-dessus montre qu'au Canada, en 2004, le revenu personnel par habitant s'élève à 30 125\$, tandis que le Québec, avec un revenu personnel par habitant de 28 373\$, se situe au quatrième rang des provinces. De tout temps, le revenu personnel des Québécois a été inférieur à celui des Canadiens. Si l'objectif à long terme consiste à ce que le revenu personnel des Québécois rejoigne celui des Canadiens, la cible retenue dans le cadre de la présente stratégie est de réduire de manière importante l'écart observé à ce titre d'ici 2010. Par exemple, une croissance réelle du revenu personnel par habitant des Québécois de 2% par an comparativement à 1,8% au Canada (établi à partir des prévisions du Conference Board du Canada) réduirait de moitié l'écart entre les revenus personnels par habitant québécois et canadien d'ici 2010.

## PRINCIPES D'ACTION

La stratégie gouvernementale de développement économique s'appuie sur les principes d'action suivants :

**Le secteur privé est le moteur du développement économique.**

Ce dernier tient au dynamisme des entrepreneurs qui bâtissent des entreprises, à la compétence et au professionnalisme des travailleurs qui assurent leur fonctionnement de même qu'à la capacité des investisseurs à appuyer leur développement. Le rôle du gouvernement consiste d'abord à mettre en place un environnement d'affaires propice au développement des entreprises.

**Le Québec est ouvert sur le monde.** Le Québec favorise l'ouverture des marchés internationaux et soutient la mise en place des règles qui facilitent le développement du commerce mondial.

**Le secteur privé doit assumer sa part de risque dans les projets économiques.**

Le gouvernement est disposé à aider techniquement et financièrement un projet, mais il exigera toujours que les partenaires privés participent de manière significative au financement du projet et qu'ils en soient les maîtres d'œuvre afin d'éviter des situations déplorables comme celle survenue à Chandler avec la Société Papiers Gaspésia.

**La décision du gouvernement de s'associer à un promoteur privé sera prise au terme d'une analyse objective et rigoureuse.**

Les critères suivants seront alors utilisés : la viabilité du projet, les retombées économiques réelles pour le Québec ou la région, le coût de l'intervention de l'État par rapport au nombre d'emplois créés, le partage équitable des risques et le caractère novateur du projet de même que ses perspectives d'avenir.

**La prospérité doit profiter à tous les Québécois.** La redistribution de la richesse demeure une des priorités importantes du gouvernement.

## PRINCIPES D'ACTION

**Le développement des infrastructures publiques contribue au développement économique.**

Le gouvernement, tout en respectant les finalités propres des institutions publiques, cherche à maximiser les retombées de ses investissements sur le développement économique. C'est dans cette optique que sont établies les priorités en matière de recherche, d'infrastructures de technologie et de transport, de formation professionnelle et technique et d'énergie.

**Toutes les régions du Québec doivent bénéficier de la prospérité.**

Le gouvernement modulera ainsi son aide technique et financière afin de tenir compte des écarts actuels de développement entre les régions, écarts qu'il s'emploie à réduire.

**Le développement économique que vise le Québec s'inscrit dans une perspective de développement durable.**

Les projets retenus devront donc être analysés à travers le prisme de la pérennité des ressources renouvelables.

**Le gouvernement favorise la concertation entre les acteurs du développement économique.**

Pour ce faire, il établit notamment des partenariats avec les associations sectorielles ou régionales, les autres administrations publiques et les regroupements représentant les travailleurs, les entrepreneurs, les chercheurs et les investisseurs.

## LES DÉFIS À RELEVER POUR PROSPÉRER

Le Québec et son économie doivent faire face à des enjeux de taille au cours des prochaines années. L'intensification du phénomène de la mondialisation des marchés place nos entreprises dans un contexte hautement concurrentiel. L'évolution démographique se traduira par un vieillissement marqué de la population dans les pays industrialisés. Ceci adviendra de façon particulièrement rapide au Québec. Enfin, il faut signaler la marge de manœuvre restreinte du gouvernement due à la précarité des finances publiques et la fragilité de l'équilibre budgétaire. Dans ce contexte, le Québec et son économie doivent relever six grands défis pour prospérer :

### **Créer de la richesse et des emplois dans toutes les régions du Québec.**

Les régions du Québec ont, dans l'ensemble, amélioré leur situation économique au cours des dernières années, et ce, dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Le taux d'emploi a augmenté significativement et l'économie de la plupart des régions s'est diversifiée. Il subsiste cependant d'importants écarts de développement. Ainsi, en 2004, le taux de chômage était de 5,8% dans la région de la Capitale-Nationale et de 19,5% en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Les régions plus périphériques doivent avoir les moyens d'exploiter leur plein potentiel de développement, bref de maximiser les retombées de leurs avantages et de leurs créneaux d'excellence pour créer des emplois de qualité et connaître une prospérité similaire à celle des autres régions.

**Accroître la productivité.** La prospérité est largement tributaire de la croissance de la productivité. Or, entre 1987 et 2003, la productivité de l'économie québécoise (exprimée par la valeur réelle des biens et services produits par heure travaillée) a augmenté en moyenne de 1,37% par an. Il s'agit d'une progression intéressante, mais nos concurrents ont mieux fait. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen de la productivité pour la même période fut de 1,40% au Canada et 1,61% aux États-Unis. En 2003, il y avait un écart de productivité de 15% entre le Québec et les États-Unis. C'est considérable. Si les entreprises du Québec ont été en mesure de vendre malgré tout à des prix concurrentiels sur le marché américain, c'est parce qu'elles ont bénéficié de la faiblesse du dollar canadien. Mais cette situation s'est fortement modifiée depuis trois ans. Les gains de productivité que nos entreprises réaliseront leur permettront de consolider leur part de marché pour les années à venir.

## LES DÉFIS À RELEVER POUR PROSPÉRER

### **Miser sur la recherche, l'innovation et le transfert technologique.**

De nos jours, la recherche et l'innovation constituent des éléments clés pour améliorer la productivité et affronter la concurrence accrue sur les marchés. La durée de vie utile d'un nouveau produit est en effet quatre fois plus courte qu'il y a 40 ans. C'est dire la pression considérable qui s'exerce sur les fabricants et même sur les entreprises de services pour qu'ils inventent constamment de nouveaux produits et services, de nouvelles technologies et de nouvelles façons d'attirer l'attention des acheteurs partout dans le monde. Il leur faut aussi savoir adapter aux réalités de l'entreprise les résultats de la recherche et les percées technologiques. La clé du renouvellement des produits et services d'une entreprise, c'est la maîtrise de l'innovation. Le Québec a l'avantage d'être inventif et créateur; il doit renforcer cet atout par un effort accru en matière de recherche et d'innovation.

### **Affronter une concurrence accrue sur les divers marchés.**

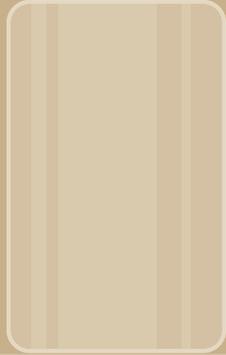
Les pays comptent de plus en plus sur les exportations pour assurer leur prospérité. Pour le Québec, cela est d'autant plus important que la taille du marché intérieur est modeste. En 2004, la valeur des ventes de produits et de services hors de nos frontières a atteint 141 milliards de dollars. Près du tiers des emplois au Québec dépend de nos exportations interprovinciales et internationales. Or, les entreprises québécoises affrontent une concurrence plus vive que jamais avec la montée en force des économies émergentes, comme celles de la Chine et de l'Inde. Auparavant, ces pays expédiaient avant tout des produits de bas de gamme. Aujourd'hui, ils maîtrisent les technologies et ont des capacités de recherche qui leur permettent de nous concurrencer dans des domaines toujours plus nombreux. Cette concurrence accrue se manifeste autant sur nos marchés d'exportation que sur notre propre marché et force les entreprises d'ici à s'adapter continuellement pour préserver leurs parts de marché.

### **Développer la relève entrepreneuriale.**

Comme démontré lors des forums régionaux et du Forum des générations, les changements démographiques à venir seront significatifs et représentent l'un des plus grands défis du Québec de demain. Pour une personne âgée de 65 ans ou plus, il y avait huit personnes en âge de travailler en 1971, il n'y en aura plus que deux en 2025. Au Québec, selon plusieurs études, de nombreux chefs d'entreprises prendront leur retraite au cours des prochaines années et plusieurs d'entre eux n'ont pas organisé le transfert de leur entreprise. Or, le transfert d'une entreprise, de sa direction ou de sa propriété, constitue une opération complexe et délicate qui doit se planifier sur plusieurs années. Jumelé, entre autres, à l'exode des jeunes de nos régions, ce phénomène aura des répercussions directes sur la pérennité de nos entreprises. Nous devons, en somme, conjuguer nos efforts afin de relever ce défi pour qu'il y ait véritablement une nouvelle génération d'entrepreneurs qui choisissent de développer nos entreprises.

## LES DÉFIS À RELEVER POUR PROSPÉRER

**Respecter les impératifs du développement durable.** Les défis associés à l'environnement et au développement durable sont incontournables. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de développement durable, le gouvernement rendra publique sa stratégie de développement durable, qui guidera l'action gouvernementale dans une démarche qui visera, entre autres, l'amélioration de la capacité des entreprises à produire plus efficacement. L'économie du Québec devra tenir compte des exigences accrues des consommateurs, à travers le monde, en faveur de produits développés dans le respect de l'environnement. Les préoccupations environnementales poussent également les investisseurs et les actionnaires à exiger de la part des entreprises des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces préoccupations se traduisent progressivement par l'apparition de nouvelles normes et de nouveaux standards de même que de protocoles d'entente à l'échelle nationale et internationale. Ces défis posent des contraintes aux entreprises mais ils peuvent également constituer des possibilités de ventes pour des produits et procédés novateurs. La présente stratégie de développement économique s'inscrit résolument dans une perspective de développement durable. Le Québec, même s'il présente un bilan avantageux à l'égard des émissions de gaz à effet de serre, devra consentir des efforts pour appliquer les dispositions du protocole de Kyoto. Il devra aussi mettre en valeur ses ressources naturelles avec un souci du développement durable nettement plus grand que par le passé. Fort de ce principe, le gouvernement a décidé, avec courage, de donner suite à la recommandation de la commission Coulombe sur la gestion de la forêt publique québécoise et, afin de préserver son capital forestier pour les générations futures, de réduire de 20% les possibilités d'exploitation forestière pour les principales essences résineuses, et ce, jusqu'à l'entrée en vigueur des prochains plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013.



UNE STRATÉGIE  
FONDÉE SUR  
LES AVANTAGES  
QUÉBÉCOIS



## UNE STRATÉGIE FONDÉE SUR LES AVANTAGES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement a un rôle majeur à jouer afin de mettre en place les conditions permettant de faciliter et d'accélérer le démarrage de projets économiques créateurs de richesse et d'emplois. Le gouvernement a agi avec célérité au cours des deux dernières années pour améliorer de plusieurs façons l'environnement d'affaires et renforcer les avantages importants de l'économie québécoise :

■ **Une gestion rigoureuse des finances publiques.** Il a fallu d'abord prendre plusieurs mesures dès 2003 pour redresser la situation budgétaire. Cette rigueur dans la gestion des dépenses a permis à court terme de maintenir le cap sur nos grandes priorités que sont la santé et l'éducation, mais aussi d'encourager la création de richesse afin d'assurer à long terme le développement des services à la population. La priorité accordée à la création de richesse repose sur la conviction profonde que le Québec est loin d'exploiter pleinement son potentiel de croissance et qu'il faut faire plus pour favoriser l'investissement privé. C'est pourquoi le gouvernement, comme il l'a indiqué dans le Discours sur le budget 2005-2006, a décidé d'injecter près de 900 millions de dollars sur trois ans pour soutenir l'investissement et le développement des régions en dépit d'un contexte budgétaire qui demeure difficile.

■ **Une réforme majeure des grands leviers de développement économique.** Le gouvernement a entrepris des réformes structurelles en regard de ses grands modes d'intervention concernant l'économie. Il a donc regroupé 162 programmes d'aide aux entreprises en seulement 10 programmes, plus simples et plus cohérents répondant ainsi à une demande formulée depuis longtemps par les milieux d'affaires. D'autre part, le gouvernement entend, par l'implantation du gouvernement en ligne, simplifier les formalités exigées des entreprises. La mise en place en 2004 du Portail gouvernemental constitue à cet effet un progrès majeur. Par ailleurs, le gouvernement a entamé une révision complète de la politique de soutien aux investissements privés dans la foulée du rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque, présidé par monsieur Pierre Brunet. Il a en effet modifié les mandats de la

Société générale de financement (SGF) et d'Investissement Québec, privatisé la Société Innovatech du Grand Montréal, complété le processus de transformation de la Société Innovatech Régions ressources en société à capital mixte public-privé et poursuivi une démarche similaire pour les deux sociétés Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Innovatech Sud du Québec. Enfin, le gouvernement a revu et amélioré la gouvernance de la Caisse de dépôt et placement du Québec afin de mieux protéger les avoirs des citoyens québécois. Il entend poursuivre dans cette voie afin de permettre aux sociétés d'État à vocation économique de jouer pleinement leur rôle en soutenant les investissements privés et la réalisation de projets économiques structurants.

■ **Des pouvoirs et des moyens accrus pour les régions.** Les régions doivent avoir à leur disposition les grands leviers qui leur permettent de mobiliser leurs communautés en faveur du développement économique et ainsi réaliser leur plein potentiel. C'est pourquoi le gouvernement a amorcé un processus de régionalisation et de décentralisation et a mis sur pied les conférences régionales des élus (CRE), qui ont pour mandat de favoriser la concertation et d'assumer la planification du développement régional. Il a aussi renforcé le rôle des municipalités régionales de comté (MRC) en matière de soutien aux entreprises. Les MRC peuvent désormais prendre toute mesure nécessaire pour favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire et en confier l'exercice aux centres locaux de développement (CLD), qui relèvent maintenant de leur responsabilité. Le gouvernement a mis en place également le FIER (Fonds d'intervention économique régional) pour soutenir le démarrage et le développement d'entreprises en région. Le FIER, doté d'une enveloppe de 378 millions de dollars, permettra, grâce à une formule de partenariat avec le privé, de générer des investissements qui pourront atteindre près de 900 millions de dollars.

Les résultats de l'action gouvernementale sont déjà bien perceptibles. Le contexte international exige cependant que des actions encore plus musclées soient réalisées dans la mesure où le Québec doit faire face à un environnement de plus en plus concurrentiel, tant sur ses marchés intérieurs que sur ses marchés d'exportations.

## UNE STRATÉGIE FONDÉE SUR LES AVANTAGES QUÉBÉCOIS

Le gouvernement entend donc poursuivre ses efforts pour renforcer la prospérité du Québec et mieux le positionner à l'échelle internationale dans les années à venir. Le Québec dispose d'avantages stratégiques indéniables pour relever un tel défi. C'est pourquoi le gouvernement met en place une stratégie dans un cadre de développement durable qui tablera sur l'*Avantage québécois*:

un environnement  
d'affaires compétitif;



des conditions  
économiques  
favorables à  
l'investissement;



un chef de file  
en recherche et  
innovation;



une main-d'œuvre  
compétente;



des PME au cœur  
du développement  
économique;



une économie  
tournée vers  
l'exportation;



des secteurs clés  
bien implantés;



des ressources  
énergétiques  
abondantes et  
renouvelables;



des régions  
dynamiques  
et innovantes.





UN ENVIRONNEMENT  
D'AFFAIRES  
COMPÉTITIF





## UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF

Le rôle premier du gouvernement pour accroître la prospérité consiste à assurer un environnement économique propice au développement des affaires. Le gouvernement est celui qui définit plusieurs des règles du jeu qui encadrent ou appuient le développement des entreprises, comme le cadre législatif et réglementaire, la fiscalité, les accords commerciaux, les équipements et les infrastructures publics. Le gouvernement peut influencer également de diverses façons le climat social et la qualité de vie qui représentent des ingrédients essentiels de la prospérité économique.

### *L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS*

#### EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES

Le Québec est certes un endroit propice aux affaires et les entrepreneurs peuvent compter sur :

un accès privilégié à une zone commerciale de plus de 400 millions de consommateurs (Canada, États-Unis et Mexique);

une longue tradition d'association et de partenariat entre le secteur privé et le secteur public;

un climat social serein marqué par une paix industrielle;

un milieu de vie de qualité, caractérisé par une culture vivante, créative et innovante;

un réseau d'entreprises tournées vers l'innovation et l'exportation;

un réseau d'infrastructures de transport bien développé;

un système de santé public et universel.

Toutefois, certaines faiblesses sont fréquemment pointées du doigt par des observateurs objectifs et par des investisseurs privés. Les éléments suivants sont fréquemment mentionnés :



- le fardeau fiscal;
- les lourdeurs administratives et réglementaires imposées aux entreprises;
- la complexité de l'État, qui apparaît rébarbatif à certains promoteurs;
- un vieillissement des infrastructures de transport, assises indispensables aux exportations.

## RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT

- *Révision de l'article 45 du Code du travail visant à faciliter la réalisation de travaux en sous-traitance au Québec*
- *Adoption en 2004 d'une nouvelle politique en matière d'allégement administratif et réglementaire et d'un plan d'action (Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse)*
- *Regroupement de 162 programmes d'aide aux entreprises en 10 grands programmes plus simples et cohérents*



## TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DE NOS AVANTAGES

Le gouvernement reconnaît d'emblée qu'il peut et doit contribuer davantage à améliorer l'environnement d'affaires au Québec. Ses champs prioritaires d'intervention sont la fiscalité des entreprises, l'allègement administratif, la gouvernance des sociétés d'État et les rapports entre l'État et les entrepreneurs.

**Afin d'améliorer l'environnement d'affaires du Québec, le gouvernement se fixe les cibles suivantes :**

- **assurer aux entreprises un environnement fiscal concurrentiel favorisant l'investissement et la croissance économique;**
- **réduire d'un 20 % additionnel le coût des formalités administratives imposées aux entreprises, d'ici 2010;**
- **faciliter le traitement des dossiers des promoteurs qui veulent réaliser au Québec des projets porteurs de développement économique en leur assignant un chargé de projets qui agit comme lien unique entre ce dernier et l'appareil de l'État;**
- **assurer le maintien et le développement continu des réseaux de transport pour répondre aux défis de l'économie et, plus particulièrement, améliorer la qualité du réseau routier supérieur afin de la rendre comparable à celle des provinces et États voisins.**

### DÉFIS À RELEVER

- simplifier les pratiques et les façons de faire du gouvernement auprès des entreprises;
- assurer la compétitivité du système fiscal québécois par rapport à celui de ses principaux concurrents;
- moderniser nos infrastructures.

## DES MOYENS POUR Y PARVENIR



L'amélioration de l'environnement d'affaires s'inscrit dans la poursuite des orientations et des grandes priorités du gouvernement. Il ne saurait ainsi être question de sacrifier la qualité de l'environnement pour attirer des investisseurs ou de mettre dans la balance l'intégrité de ses programmes sociaux.

### LES ACTIONS SUIVANTES SONT MISES EN ŒUVRE :



Compléter, d'ici 2009, la réforme de la fiscalité des entreprises annoncée dans le Discours sur le budget 2005-2006, en cherchant à rendre pleinement compétitif le régime fiscal applicable aux entreprises québécoises par rapport aux charges fiscales globales qui leur sont imposées ailleurs au Canada. Cette réforme tient compte à la fois des priorités du Québec (notamment la stimulation des investissements en machines et équipement) et du souci d'inciter les entreprises à apporter une contribution équitable aux recettes fiscales de l'État.



Poursuivre l'objectif de réduction du fardeau fiscal des particuliers.



Assigner, à compter de janvier 2006, à chaque promoteur qui veut réaliser un projet de développement économique porteur, un responsable qui agit comme lien unique entre le promoteur et l'appareil d'État.



Permettre le jumelage de la déclaration de renseignements du Registraire des entreprises et de la déclaration de revenus tant des sociétés que celle des particuliers en affaires.



## DES MOYENS POUR Y PARVENIR



Compléter, d'ici 2007, l'implantation du Portail à l'intention des entrepreneurs, des entreprises et des investisseurs de manière à réaliser la plupart des transactions en ligne, simplifiant ainsi grandement les rapports entre les entreprises et le gouvernement.

---



Mettre en œuvre la politique gouvernementale (*Règles sur l'allégement des normes de nature législative ou réglementaire*) et le plan d'action (*Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse*) adoptés en 2004 en matière d'allégement administratif et réglementaire.

---



Consentir, d'ici 2010, des investissements de 10 milliards de dollars dans la rénovation et le développement des réseaux de transport :

- Consacrer des fonds gouvernementaux de 1,4 milliard de dollars par an, en moyenne, à la rénovation et au développement du réseau routier d'ici 2010, soit près du double de ce qui a été consenti pendant la période 1994-2002.
  - Réaliser des investissements de trois milliards de dollars d'ici 2010 pour améliorer le réseau de transport en commun.
- 



Ajouter à ces investissements dans les réseaux routiers et de transport en commun quelque 100 millions de dollars, versés par le gouvernement du Québec, en partenariat avec le gouvernement fédéral et le secteur privé, pour la réfection d'infrastructures ferroviaires et l'ajout d'équipements intermodaux, notamment en lien avec le transport maritime, afin de consolider la présence de réseaux de transport autres que routiers dans les régions du Québec.

---



DES CONDITIONS  
ÉCONOMIQUES  
FAVORABLES À  
L'INVESTISSEMENT





## DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES FAVORABLES À L'INVESTISSEMENT

Les changements provoqués par la conjoncture et la mondialisation des marchés ont une incidence majeure sur certains secteurs d'activité: ils entraînent parfois des rationalisations, voire des fermetures d'usines. Dans ce contexte, l'investissement constitue un des éléments clés de la prospérité. Il est reconnu comme un facteur essentiel permettant de moderniser les usines et d'améliorer leur productivité. La situation du Québec au titre des investissements privés, en particulier du secteur manufacturier, explique pourquoi on fait de cet élément une de nos grandes priorités. Dans le contexte concurrentiel actuel, l'investissement direct étranger et celui en capital de risque représentent également des sources importantes d'emplois et de prospérité.

### L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Le Québec a d'indéniables avantages qui constituent autant d'atouts pour stimuler la croissance des entreprises actuelles et attirer de nouveaux investissements, tant de la part d'entrepreneurs québécois que de firmes étrangères. Ces principaux avantages sont :

une économie moderne et diversifiée, qui offre de multiples occasions d'affaires;



un fort potentiel de mise en valeur des ressources naturelles;



de l'énergie à prix concurrentiel;



des coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises parmi les plus bas des pays industrialisés;



des disponibilités importantes en capital de risque.



La présence au Québec de plus de 1 200 entreprises de propriété étrangère offre des avantages importants sur lesquels il faut savoir miser : ces entreprises sont déjà convaincues de la pertinence d'investir ici et elles devraient être ciblées en priorité pour accroître les possibilités d'investissement et les retombées économiques qu'offre leur présence.



Par ailleurs, la modernisation de l'économie québécoise nécessite des investissements importants. En 2004, un montant de 20,4 milliards de dollars était consacré à l'investissement privé non résidentiel au Québec. Cette donnée globale cache cependant deux défis :

- La part de l'investissement privé non résidentiel au Québec par rapport à l'ensemble canadien se situe, bon an mal an, entre 16 % et 18 %, alors que les Québécois représentent 23,5 % de la population canadienne.
- La croissance annuelle moyenne de l'investissement du secteur manufacturier depuis 1995 fut de 2,4 % (comparativement à 5,6 % pour l'ensemble du secteur privé non résidentiel).

Les investissements en capital de risque constituent un des ingrédients clés de l'émergence et du développement d'entreprises à fort potentiel de croissance, en particulier dans les secteurs de haute technologie tels que les biotechnologies et les technologies de l'information et des télécommunications (TIC). Le rapport de décembre 2003 du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque, présidé par monsieur Pierre Brunet, a mis clairement en évidence le caractère essentiellement public de l'industrie québécoise du capital de risque et la nécessité de faire plus de place au secteur privé et aux investisseurs étrangers pour financer les projets les plus prometteurs à des niveaux comparables à nos principaux concurrents.

## RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT

- *Plus de 75 % des entreprises ne paient plus de taxe sur le capital grâce à la hausse de l'exemption accordée*
- *Création du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)*
- *Assouplissement des normes d'investissement des fonds fiscalisés pour accélérer le développement de fonds privés de capital de risque et attirer le capital de risque étranger*

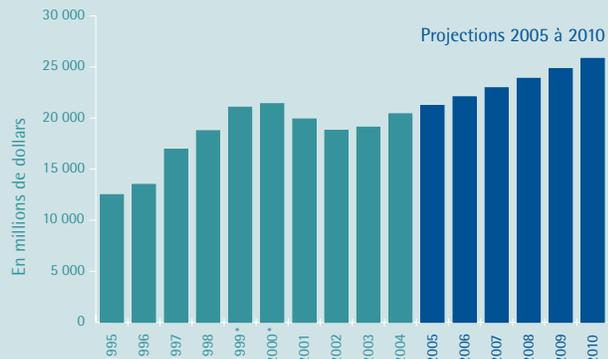


## TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DE NOS AVANTAGES

Nous avons suffisamment d'avantages pour faire mieux en matière d'investissements créateurs de prospérité et d'emplois. Le gouvernement entend mobiliser l'ensemble des acteurs du développement économique en faveur d'un accroissement du rythme des investissements privés non résidentiels, en particulier dans le secteur manufacturier. Le gouvernement fixe, d'ici 2010, les cibles mobilisatrices suivantes :

- porter la moyenne de la valeur des investissements privés non résidentiels réalisés au Québec de 20,1 milliards de dollars pour la période 1999-2004 à 23,5 milliards pour la période 2005-2010 (croissance annuelle moyenne de 4%);

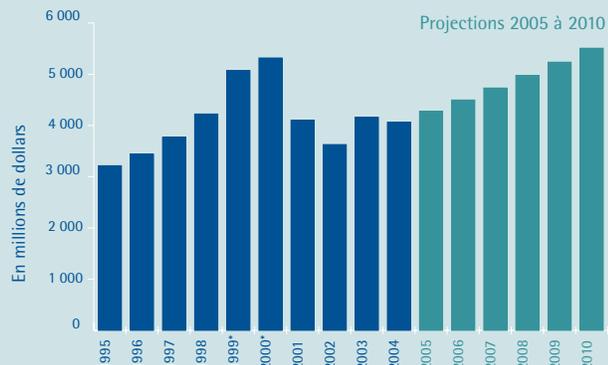
Investissement privé non résidentiel  
Ensemble de l'économie, Québec  
1995 à 2010



\* Années exceptionnelles dues aux investissements majeurs d'Alcan et de Magnola

- doubler le taux de croissance annuelle des investissements en machines et équipement du secteur manufacturier (de 2,6% pour la période 1995-2004 à 5,2% pour la période 2005-2010), ce qui ferait passer la valeur des investissements de 4,1 milliards de dollars en 2004 à 5,5 milliards en 2010.

Investissement privé en machines et équipement  
Secteur manufacturier, Québec  
1995 à 2010



\* Années exceptionnelles dues aux investissements majeurs d'Alcan et de Magnola

### DÉFIS À RELEVER

- accroître la productivité;
- améliorer l'accessibilité des capitaux sur l'ensemble du territoire;
- améliorer l'image de marque du Québec auprès des investisseurs.

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Certes, la décision d'investir appartient aux entrepreneurs. Le gouvernement peut cependant contribuer à créer un environnement qui les incite à accroître l'investissement au Québec. Et c'est à cela qu'il s'attaque en priorité. Ainsi, les actions suivantes seront mises en œuvre :



Réduire la taxe sur le capital de moitié d'ici 2009 faisant passer ainsi le taux d'imposition de 0,60 % à 0,29 %. Le gouvernement ambitionne d'éliminer complètement cette taxe. Il s'agit d'une mesure structurante pour stimuler l'investissement en machines et équipement, une mesure qui permet d'accélérer le processus de modernisation des entreprises.



Maintenir l'application du crédit de taxe sur le capital de 5 % pour les nouveaux investissements des entreprises manufacturières effectués d'ici 2008. Ce crédit permet de réduire, et même d'annuler dans certains cas, la taxe sur le capital pour ces entreprises. La partie non utilisée du crédit peut être reportée sur les années ultérieures. Cette mesure envoie un message clair aux entreprises manufacturières : l'ampleur du soutien est liée aux efforts qu'elles feront dans la modernisation des machines et équipement.



Rendre publique, au cours des prochains mois, la **première** stratégie gouvernementale de promotion et de prospection des investissements directs étrangers. Cette stratégie s'articulera autour des quatre axes suivants :

- faire valoir les atouts du Québec : promotion d'un Québec solide, attrayant et d'avant-garde;
- mieux cibler les efforts de prospection : priorité aux entreprises déjà implantées au Québec;
- adapter l'offre de services aux besoins de l'investisseur : accompagnement personnalisé et offre de financement sur mesure;
- agir en synergie : coordination dynamique des différentes organisations intéressées.



## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Poursuivre la réforme de l'industrie du capital de risque au Québec amorcée par le gouvernement dans le cadre du rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque (rapport Brunet). Le gouvernement complètera le processus de transformation des sociétés Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches et Sud du Québec en sociétés à capital mixte privé-public et poursuivra la mise en place des fonds mixtes d'investissement privés-publics (FIER) dans toutes les régions du Québec.



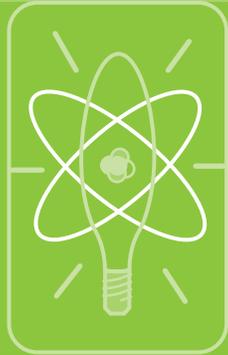
Continuer de soutenir des projets structurants de développement économique par l'entremise de la Société générale de financement (SGF) et Investissement Québec (IQ). La SGF fera approuver par le gouvernement cet automne son plan quinquennal de développement 2005-2009, lequel fait état de sa stratégie d'investissement pour les prochaines années. IQ, pour sa part, mettra en œuvre son plan triennal 2004-2007, qui tient compte des nouvelles orientations gouvernementales. D'autres initiatives seront déployées au besoin pour favoriser l'essor de l'industrie québécoise du capital de risque.



Rendre public, à l'automne 2005, un énoncé de politique globale concernant la révision de la gouvernance des sociétés d'État. Les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction seront dissociées. Le gouvernement accroîtra l'imputabilité et la transparence des sociétés d'État, notamment en renforçant les pratiques en matière de vérification et de reddition de comptes.



Encourager l'investissement en provenance de l'immigration d'affaires par le Programme des immigrants investisseurs et celui des immigrants entrepreneurs. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles déploie une stratégie pour soutenir de façon encore plus adéquate l'investissement en provenance de l'immigration d'affaires de manière à en accroître les retombées, et ce, particulièrement auprès des PME québécoises.



UN CHEF DE FILE  
EN RECHERCHE  
ET INNOVATION





## UN CHEF DE FILE EN RECHERCHE ET INNOVATION

Pour se développer et prospérer, le Québec doit pouvoir compter sur des efforts massifs en recherche et développement (R-D) qui lui permettent de s'inscrire résolument dans l'économie du savoir. On prévoit d'ailleurs, à l'échelle internationale, un accroissement important de l'effort de R-D. L'Union européenne, par exemple, a placé la barre à 3% du PIB d'ici 2010, tandis que des pays de taille comparable à celle du Québec, comme la Suède et la Finlande, ont déjà franchi ce seuil avec des dépenses en R-D qui atteignaient respectivement 4,27% et 3,46% du PIB en 2002.

La R-D est essentielle au développement de la prospérité mais, pour créer de la richesse et des emplois, elle doit se traduire en produits, en procédés et en services nouveaux capables de répondre à des besoins. À cet égard, le Québec, comme la plupart des autres économies industrialisées, a obtenu des résultats plutôt mitigés par rapport aux efforts importants qu'il a consentis en R-D.

### L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

#### EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Le Québec se situe parmi les chefs de file en matière d'efforts en R-D, ayant consacré 2,67% de son PIB à la R-D en 2002, soit un niveau plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE, du G-7 et de l'Union européenne. Il dispose de plusieurs avantages :

des chercheurs,  
des universités et des  
centres de recherche  
de calibre mondial;

des infrastructures  
de recherche à la  
fine pointe de la  
technologie;

des établissements  
d'enseignement  
supérieur répartis  
sur tout le territoire  
et en lien avec leur  
milieu;

des mécanismes  
importants de  
valorisation de  
la recherche et  
de transfert  
technologique;

des entreprises  
compétitives à  
l'échelle internationale  
dans des secteurs de  
haute technologie;

des mesures fiscales  
d'incitation à la R-D  
parmi les plus  
compétitives  
au monde;

## L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION



une main-d'œuvre  
hautement scolarisée  
et créative;

une métropole montréalaise,  
quatrième en Amérique du Nord  
pour le nombre d'emplois en  
haute technologie par rapport  
à sa population.

Le Québec se doit de maintenir, et même d'améliorer, sa position actuelle pour faire face à la concurrence des économies les plus performantes. Pour relever ce défi, le secteur privé devra accroître significativement ses dépenses de R-D. Des efforts importants devront être effectués afin d'augmenter les retombées économiques et commerciales de la recherche universitaire et de faciliter les transferts technologiques vers les entreprises et plus particulièrement vers les PME. En vue d'atteindre cet objectif, le Québec a tout avantage à s'inspirer de pays performants comme la Suède et la Finlande.

### RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT

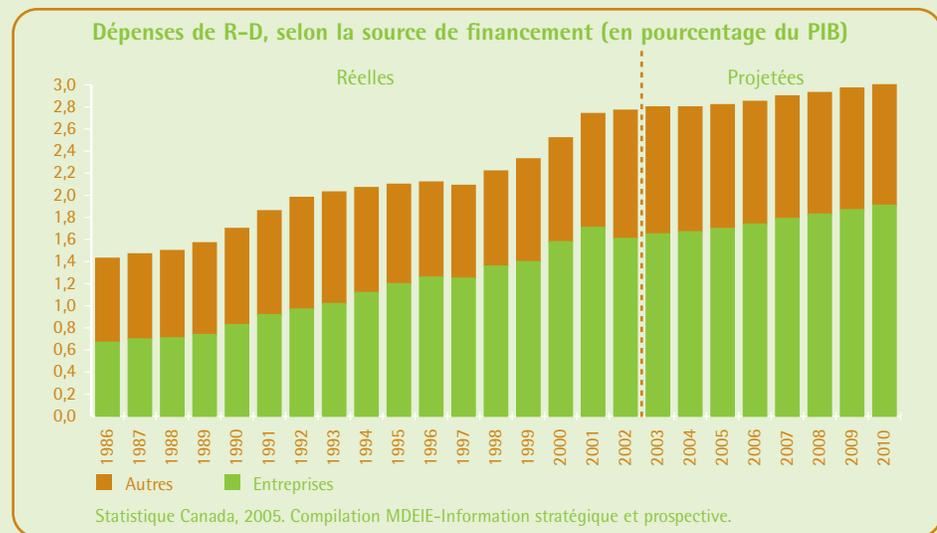
- *Renforcement du leadership de Montréal dans le domaine des sciences de la vie par l'appui accordé au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et au Centre universitaire de santé McGill (CUSM)*
- *Enveloppe de 16,4 millions de dollars à Génome Québec pour favoriser le développement de la génomique et de la protéomique*
- *Allocation de 232 millions sur deux ans pour les immobilisations dans les infrastructures de recherche des réseaux de l'enseignement supérieur et de la santé*



## TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DE NOS AVANTAGES

Nous avons suffisamment d'avantages pour faire encore mieux en matière de recherche et d'innovation. Le gouvernement entend mobiliser l'ensemble des acteurs en faveur d'un accroissement du rythme des investissements en recherche. Il se fixe les cibles mobilisatrices suivantes à atteindre d'ici 2010 :

- **atteindre 3% du PIB en dépenses de recherche d'ici 2010 et se maintenir dans le peloton de tête des États performants au cours des années subséquentes (À ce taux, les dépenses de R-D passeraient de 6,5 milliards de dollars en 2002 à près de 10 milliards de dollars en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 5,2 %.);**
- **faire passer la part des entreprises dans le financement de la R-D de 60 % en 2002 à plus de 66 % en 2010, soit de 3,9 milliards de dollars à 6,6 milliards de dollars.**



### DÉFIS À RELEVÉR

- créer au Québec une véritable culture de l'innovation;
- conserver un bassin de chercheurs de haut niveau;
- inciter le secteur privé à augmenter ses activités de recherche;
- réussir le passage de la recherche à l'innovation.

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Pour faire face au défi de la recherche et de l'innovation industrielles dans un contexte de mondialisation, le gouvernement privilégie les actions suivantes :

### ENCOURAGER LA RECHERCHE



soutenir le recrutement et la rétention de chercheurs de calibre international dans les entreprises de haute technologie et faciliter l'intégration des diplômés des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles en sciences et en génie;



accélérer le développement de la recherche dans des domaines stratégiques, tels que les nanotechnologies et la génomique, et porteurs d'avenir pour les entreprises de nombreux secteurs de l'économie;



favoriser la participation des entreprises à des projets et à des réseaux internationaux de recherche et de transfert dans des secteurs clés pour le développement économique.

### FAVORISER LA RECHERCHE ORIENTÉE VERS LES SECTEURS À FORT POTENTIEL



promouvoir la recherche industrielle effectuée en partenariat, par les regroupements et les consortiums sectoriels d'entreprises et d'institutions de recherche;



favoriser le développement et l'organisation de la recherche et du transfert des connaissances dans les créneaux d'excellence régionaux de façon à contribuer à la création de pôles industriels majeurs;



contribuer, par des initiatives ciblées de R-D et d'innovation, à la reconversion des secteurs traditionnels menacés.



## DES MOYENS POUR Y ARRIVER

### ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA RECHERCHE



intensifier la valorisation industrielle des résultats de la recherche institutionnelle par le soutien à des mécanismes et des mesures facilitant le passage à la commercialisation des technologies;



appuyer les efforts d'innovation des entreprises, en particulier les PME, en leur facilitant le recours à des réseaux d'expertises techniques, consolidés notamment autour des CCTT, du CRIQ et des organismes de recherche publique;

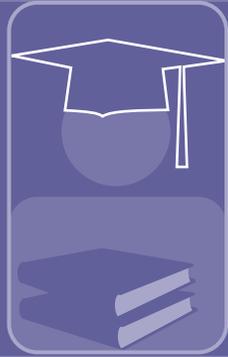


soutenir les efforts d'innovation en matière d'organisation du travail.

Par ailleurs, il importe de sensibiliser la population aux enjeux de la science et de la technologie afin qu'elle soit informée et ouverte à la contribution de la science et de l'innovation au développement économique :

- améliorer l'accessibilité de l'information scientifique;
- favoriser la tenue d'échanges et de débats entre les scientifiques et la population.

Enfin, le gouvernement entend aller plus loin et il mettra en place prochainement le *Conseil des partenaires de l'innovation* regroupant des représentants de l'industrie, du milieu de la recherche publique, des associations visées et des experts du domaine. Celui-ci aura pour tâche de conseiller le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en matières de science et d'innovation, notamment sur les priorités et stratégies d'action à retenir dans le cadre de la révision de la Politique de la science et de l'innovation.



UNE MAIN-D'ŒUVRE  
COMPÉTENTE



## UNE MAIN-D'ŒUVRE COMPÉTENTE

Les économies modernes et prospères misent invariablement sur les compétences de la main-d'œuvre. Attirer, retenir, développer et mobiliser les travailleurs sont devenus autant d'enjeux stratégiques pour les entreprises qui cherchent à prospérer dans le contexte concurrentiel et démographique actuel.

Des investissements massifs ont été consentis en éducation depuis la Révolution tranquille. Cet effort a permis de rattraper le niveau de scolarité des pays les plus développés. De plus, le gouvernement a augmenté d'au delà de un milliard de dollars les sommes consacrées à l'éducation depuis trois ans. L'amélioration constante des compétences de la main-d'œuvre doit toutefois demeurer une priorité pour que l'on puisse atteindre le niveau de prospérité souhaité. Des efforts soutenus devront être déployés non seulement pour favoriser la formation de la main-d'œuvre et le développement des compétences mais aussi pour rendre les milieux de travail plus attrayants et pour favoriser l'apport des immigrants. Dans un contexte de pénurie anticipée de main-d'œuvre, une attention particulière devra être apportée aux questions relatives à la mobilité, à la flexibilité et à la polyvalence des ressources humaines.

### L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

#### EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE

Le système de formation québécois de la main-d'œuvre compte plusieurs composantes bien développées qui constituent autant de leviers pouvant permettre l'amélioration des compétences :

un système d'éducation complet, facilement accessible sur l'ensemble du territoire du Québec;

des moyens importants pouvant être déployés pour la formation et le recyclage de la main-d'œuvre;

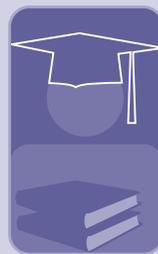
des progrès significatifs enregistrés depuis 10 ans au chapitre de la participation des Québécois au marché de l'emploi (le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans est passé de 63 % en 1995 à 70,3 % en 2004).

la présence au Québec de plusieurs institutions universitaires de calibre mondial et un taux de diplômation des Québécois en management supérieur à la moyenne canadienne;

une politique d'immigration favorisant la sélection de travailleurs qualifiés;

## L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE



Cependant, pour faire face à la fois aux tendances démographiques et à la mondialisation de l'économie, la société québécoise devra corriger certaines lacunes au chapitre des ressources humaines. Des améliorations significatives doivent notamment être apportées :

- au nombre d'étudiants qui complètent des études en lien avec les emplois hautement qualifiés de l'économie du savoir;
- à l'incitation des jeunes à acquérir certains types de formations professionnelles et techniques, parce qu'il y a un écart important entre les besoins de main-d'œuvre dans ces secteurs d'activité et le nombre de personnes qui complètent des études dans ces disciplines (agroalimentaire, chimie, électronique, fabrication mécanique, aéronautique, mécanique et santé);
- à l'utilisation des compétences des personnes immigrantes qui, cinq ans après leur arrivée au Québec, affichent toujours un taux de chômage largement supérieur à la moyenne;
- aux écarts de formation de base enregistrés entre les régions centrales et périphériques du Québec.

### RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT

- *Lancement en janvier 2005 du Plan gouvernemental pour l'emploi, qui propose une série de mesures et de programmes pour favoriser l'emploi au Québec*
- *Entente Canada-Québec sur le Régime québécois d'assurance parentale, qui permet de créer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006, un régime mieux adapté aux réalités du marché du travail pour les nouveaux parents québécois*
- *Entente de financement Canada-Québec pour des projets visant les travailleurs âgés de plus de 45 ans en réinsertion ou en maintien à l'emploi : 14 millions de dollars pour 46 projets depuis deux ans*
- *Adoption en 2004, du Plan d'action gouvernemental « Des valeurs partagées, des intérêts communs » pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec*



## TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DE NOS AVANTAGES

Le Québec peut sans aucun doute exploiter plus judicieusement les avantages importants qu'il détient au chapitre de la formation et de l'adaptation de la main-d'œuvre. Même si des progrès significatifs ont été réalisés pour que l'offre de formation réponde mieux aux besoins du marché du travail, il faut plus que jamais favoriser la création d'emplois. En effet, plus la main-d'œuvre sera qualifiée, plus le niveau d'emploi s'accroîtra, ce qui se traduira par une hausse du taux d'emploi et une diminution éventuelle du taux de chômage. De plus, étant donné le vieillissement prévu de la population, il faudra dès maintenant commencer à se soucier de la baisse anticipée du nombre de travailleurs en favorisant une plus grande participation de toutes les composantes de la main-d'œuvre québécoise.

### **Le gouvernement fixe donc trois cibles mobilisatrices :**

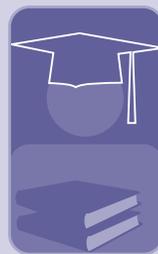
- **accroître, d'ici 2010, de 74 % à 80 %, la proportion de personnes de la population en âge de travailler qui sont titulaires d'un diplôme;**
- **augmenter de 10 % le nombre de personnes diplômées en formation professionnelle et technique d'ici 2010 dans les secteurs en demande de main-d'œuvre;**
- **augmenter le taux d'emploi des Québécois (15-64 ans) plus rapidement que celui des Canadiens en moyenne au cours des cinq prochaines années.**

Le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans correspond à la proportion des personnes de ce groupe d'âge qui occupent un emploi par rapport au nombre total de personnes de la population de 15 à 64 ans. Historiquement, le taux d'emploi au Québec est inférieur à celui de l'ensemble du Canada. L'écart défavorable au Québec tend cependant à s'amenuiser et sera éliminé à long terme si la croissance du taux d'emploi québécois est plus rapide que celle du Canada.

### **DÉFIS À RELEVER**

- **accroître le taux d'emploi des Québécois;**
- **augmenter le nombre de personnes diplômées, en particulier en formation professionnelle et technique;**
- **atténuer les effets du vieillissement de la population en favorisant une plus grande participation au marché du travail.**

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Le gouvernement du Québec consacre déjà des sommes considérables à la formation des jeunes et à celle de la main-d'œuvre de même qu'à l'intégration au marché du travail des personnes qui éprouvent des difficultés sur le plan de l'emploi. Compte tenu des cibles fixées, le gouvernement accorde la priorité aux actions suivantes :



accélérer l'implantation des programmes par compétence dans les disciplines de formation professionnelle et technique correspondant aux emplois les plus en demande et solliciter activement la participation des entreprises (prêts d'équipement et accueil de stagiaires);



intensifier les mesures facilitant le passage de la formation professionnelle à la formation technique et de la formation technique à la formation universitaire;



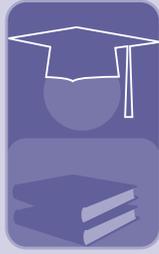
actualiser les modalités de sélection des immigrants « travailleurs qualifiés » en fonction des besoins présents et futurs du marché du travail;



favoriser l'insertion durable en emploi des personnes immigrantes, notamment en facilitant et en assurant la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger en concertation avec les représentants des ordres professionnels et des autres partenaires intéressés;



promouvoir les formations professionnelles, techniques et supérieures auprès des étudiants québécois et étrangers;



## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



implanter le régime québécois d'assurance parentale pour faciliter la conciliation travail-famille;

---



négoier une entente avec le gouvernement fédéral afin que les travailleurs saisonniers soient fortement incités, durant les périodes récurrentes de chômage, à participer à des activités de formation de base conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'une formation professionnelle ou technique;

---



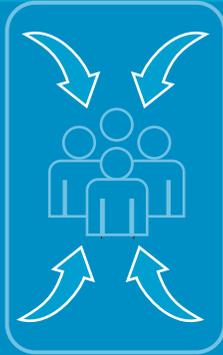
intensifier les partenariats permettant d'offrir aux dirigeants et gestionnaires d'entreprises l'occasion de participer à diverses activités de sensibilisation et de formation sur les meilleures pratiques d'affaires, concernant entre autres l'innovation et la gestion des ressources humaines;

---



implanter des mesures favorisant la retraite progressive afin d'inciter les personnes qui le désirent à demeurer actives sur le marché du travail tout en augmentant les bénéfices de leurs rentes futures.

---



DES PME AU CŒUR  
DU DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE





## DES PME AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'entrepreneuriat est à la base du développement économique. La création de nouvelles entreprises stimule l'économie et renouvelle notre base industrielle, concourant ainsi de manière importante à l'amélioration de la prospérité. Le Québec est, on l'a souvent dit, une terre de PME. En effet, sur les quelque 236 000 entreprises recensées en juin 2004, 98% étaient des PME<sup>1</sup>. Elles employaient 1,4 million de personnes, soit 44% des salariés du Québec. Présentes sur l'ensemble du territoire, dynamiques et flexibles, elles sont les piliers de notre développement économique.

### L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

#### EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

- La forte présence de PME constitue un atout pour le Québec. Les PME sont essentielles au développement économique, car elles sont :

des créatrices d'emplois;  
on leur doit environ 70%  
des nouveaux emplois;

des déterminants majeurs du développement régional (On les retrouve dans toutes les régions, où elles permettent la diversification de l'économie et le renouvellement du tissu industriel local. Souvent propriété d'entrepreneurs locaux, les PME sont également moins enclines à se délocaliser.).

des facteurs de la transformation de l'économie par leur capacité d'intégrer et de diffuser les innovations et les nouvelles technologies (Elles offrent des débouchés à la main-d'œuvre spécialisée.);

- Le Québec dispose d'une infrastructure solide pour accompagner et soutenir les entreprises, notamment les PME :

un réseau complet de CLD qui offre les services d'accompagnement de première ligne;

des services en ligne avec le Portail gouvernemental de services aux entreprises pour faciliter les démarches des nouveaux entrepreneurs;

des leviers financiers importants, notamment Investissement Québec ou les FIER.

# L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES



## ■ Le Québec peut également compter sur :

une tradition de partenariat avec les principaux organismes de promotion de l'entrepreneuriat et de la relève d'entreprises;

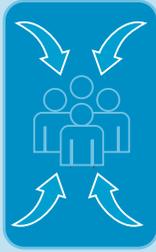
un secteur coopératif important et dynamique, qui contribue de manière significative à la vitalité de l'économie sur l'ensemble du territoire;

un entrepreneurship féminin dynamique.

On observe toutefois que, de 1992 à 2004, il s'est créé, au net, en moyenne quelque 850 entreprises par an au Québec, soit seulement 9,3% du total canadien, ce qui représente une proportion bien en deçà du poids du Québec par rapport à l'ensemble du Canada. En vue d'un développement optimal de l'économie, il faut augmenter le rythme de création nette d'entreprises au Québec.

Par ailleurs, le vieillissement de la population, et donc des chefs d'entreprises, risque fort de provoquer des problèmes liés à leur relève, ce qui pourra se traduire par des fermetures d'entreprises et réduire encore le rythme de création nette d'entreprises. Au Québec, plusieurs milliers de chefs d'entreprises prendront leur retraite au cours des prochaines années et nombre d'entre eux n'ont pas organisé le transfert de leur entreprise. Or, le transfert d'une entreprise, de sa direction ou de sa propriété, constitue une opération complexe et délicate, qui doit se planifier sur plusieurs années. Un transfert d'entreprise mal préparé risque fort d'entraîner, quelque temps après le départ de son chef, la fermeture de celle-ci ou encore sa relocalisation à l'extérieur du Québec après qu'elle eut été vendue à des intérêts étrangers.

L'économie du Québec doit aussi compter sur des entreprises de plus grande taille, qui, généralement, ont un meilleur taux de survie et enregistrent un niveau de productivité plus élevé qui les rend plus aptes à conquérir de nouveaux marchés.



## L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Enfin, pour pouvoir mieux affronter la concurrence internationale, les entreprises doivent avoir accès à de l'aide conseil, notamment en matière d'innovation, d'exportation et de gestion des ressources humaines.

### RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT

- Mise en place de Défi-entrepreneuriat-jeunesse, qui dispose d'une enveloppe de 21 millions de dollars sur trois ans
- Création du programme d'aide financière Relève-PME d'Investissement Québec
- Création du régime Actions-croissance PME: une déduction fiscale de 100% à l'intention des particuliers investisseurs sur les marchés publics afin d'assurer aux entreprises un meilleur accès au financement
- Plus de 25 000 PME exemptées de l'obligation de déclarer leurs dépenses en formation dans le cadre de la Loi sur la formation de la main-d'œuvre (1% de la masse salariale)

### TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DE NOS AVANTAGES

Afin de soutenir le développement des entreprises, le gouvernement établit une cible :

- porter le rythme de création nette d'entreprises au Québec à 1 000 entreprises par an en moyenne d'ici 2010.

#### DÉFIS À RELEVER

- augmenter le nombre d'entreprises créées annuellement;
- accroître la taille des petites entreprises;
- réussir le processus de relève dans les entreprises.

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Pour appuyer le développement des entreprises, le gouvernement met l'accent sur les actions suivantes :



poursuivre l'initiative du Défi entrepreneuriat-jeunesse, coordonnée par le Secrétariat à la jeunesse, dont l'objectif est d'établir une solide culture entrepreneuriale par l'implantation du programme entrepreneuriat-études dans les écoles du Québec et la diffusion de stratégies efficaces comme le mentorat et le réseautage;



accroître les partenariats avec les organismes de promotion et de sensibilisation à l'entrepreneuriat afin de développer la culture entrepreneuriale et mettre en place de nouveaux outils de développement de l'entrepreneurship;



appuyer les chefs d'entreprises et les gestionnaires qui offrent des services de mentorat aux nouveaux entrepreneurs et favoriser l'essaimage;



soutenir les incubateurs d'entreprises pour le rôle déterminant qu'ils jouent dans le démarrage et le développement de nouvelles entreprises viables;



encourager la création et le développement d'entreprises du secteur coopératif, lesquelles se caractérisent notamment par leur taux de survie élevé;



faciliter l'accès au microcrédit pour le démarrage d'entreprises par des clientèles défavorisées en appuyant les fonds et cercles d'emprunt;



## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



encourager, en partenariat avec la Fondation de l'entrepreneurship, la formation de conseils d'administration dans les entreprises, parce qu'ils constituent un facteur important de continuité;



développer des partenariats afin d'améliorer l'aide conseil en matière d'innovation, d'exportation et de gestion du changement (Par exemple, depuis plus d'un an, le MDEIE a mis sur pied, avec la collaboration d'Emploi-Québec, du Mouvement québécois de la qualité et de l'Institut de développement de produits, quelque 40 réseaux d'innovation pour les PME manufacturières.);



favoriser l'accroissement de la taille de certaines entreprises agissant comme chefs de file québécois dans des domaines stratégiques;



poursuivre la mise en œuvre de la stratégie québécoise de rétention des entreprises, par une intervention concertée et pro-active en vue d'assurer le maintien des emplois au Québec;



soutenir la relève afin de prévenir la fermeture ou la délocalisation des PME en accompagnant les chefs d'entreprise dans leur démarche de planification et de réalisation du transfert de leur entreprise.



UNE ÉCONOMIE  
TOURNÉE VERS  
L'EXPORTATION





## UNE ÉCONOMIE TOURNÉE VERS L'EXPORTATION

La prospérité du Québec de demain repose grandement, compte tenu de la taille modeste du marché québécois, sur notre capacité d'exploiter les occasions d'affaires que nous offrent les marchés extérieurs. Pour ce faire, les entreprises doivent innover et toujours conserver, voire améliorer, leur compétitivité. Au cours des dernières années, le Québec a su tirer parti de l'accroissement du commerce mondial et des possibilités découlant de la libéralisation des échanges, dont l'Accord de libre-échange nord-américain. Bon nombre d'entreprises ont en effet accru de manière significative leurs ventes sur les marchés extérieurs. Cette performance s'inscrit cependant dans un contexte caractérisé par la montée des économies émergentes, comme la Chine ou l'Inde, et un volume d'exportation qui demeure fortement concentré sur le marché américain.

### L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'EXPORTATION

Les exportations constituent une part essentielle de l'économie québécoise :

Les exportations de biens et services représentent 53 % de la valeur du PIB; elles totalisent 141 milliards de dollars en 2004 dont 81 % en biens et 19 % en services.

Environ 30 % des emplois du Québec, soit 1,1 million d'emplois, sont liés aux exportations de biens et services vers l'étranger et le reste du Canada en 2001.

En 2002, plus de 9 000 exportateurs vendaient des biens sur les marchés étrangers.

La diversité des produits exportés, près de 4 700 catégories de produits, et des lieux d'exportation, plus de 200 pays clients constitue un atout significatif.

La proximité de l'important marché américain, qui représente d'ailleurs à lui seul la destination de plus de la moitié des ventes hors du Québec, constitue également un atout important.

L'Accord de libre-échange nord-américain facilite l'accès à un marché potentiel de taille imposante.

## L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

EN MATIÈRE D'EXPORTATION



Les services économiques du réseau des délégations et des bureaux du Québec à l'extérieur permettent d'offrir un service personnalisé sur place.

Le Québec compte plusieurs industries fortement axées sur l'exportation, comme l'aéronautique, la première transformation des métaux (aluminium), le papier, les produits informatiques et électroniques, le bois, les services aux entreprises.

Toutefois, les entreprises québécoises n'ont pas encore fait le plein des possibilités de développement des affaires qu'offrent les marchés extérieurs. En fait, plusieurs entreprises n'exportent que de façon sporadique ou limitée : seulement la moitié des établissements ayant exporté en 1996 ont continué de le faire chaque année jusqu'en 2002. Qui plus est, 70% des exportateurs vendaient, en 2002, pour moins de un million de dollars sur les marchés étrangers.

### RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT

- *Développement du Réseau Export-Québec : table de concertation avec les principaux intervenants en exportation*
- *Appui aux entreprises pour les aider à se conformer aux nouvelles mesures de passage à la frontière canado-américaine*
- *Missions gouvernementales à l'étranger en appui au développement des exportations, dont certaines présidées par le premier ministre*



## TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DE NOS AVANTAGES

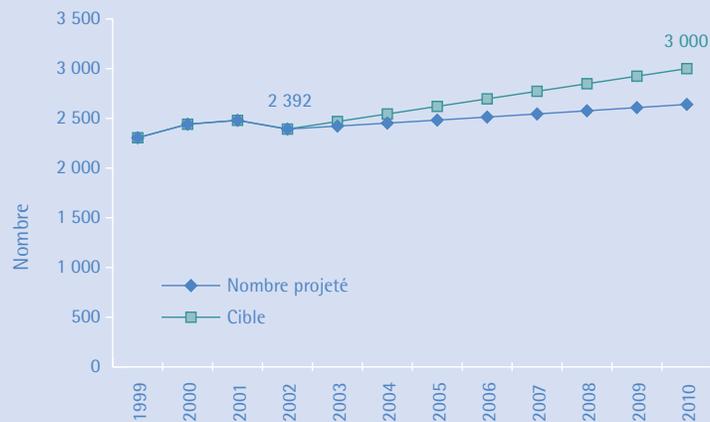
Afin de consolider la présence des exportateurs québécois sur les marchés étrangers, le gouvernement établit la cible suivante :

- augmenter de 25 %, d'ici 2010, le nombre d'exportateurs de biens ayant des ventes annuelles à l'étranger entre 1 million et 25 millions de dollars.

Il s'agit de la catégorie d'exportateurs qui peuvent démontrer plus de persévérance dans l'expansion de leurs exportations.

Ceci étant, le gouvernement continuera d'appuyer les entreprises qui veulent exporter, quelle que soit leur taille.

Évolution du nombre d'exportateurs de biens dont les ventes à l'étranger se situent entre 1 M\$ et 25 M\$



### DÉFIS À RELEVER

- amener les PME à exporter de façon continue et systématique afin de consolider leur présence sur les marchés extérieurs;
- exploiter davantage le marché des États-Unis et celui du reste du Canada;
- développer les exportations vers les marchés situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord en ciblant les plus prometteurs.

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Pour développer les marchés d'exportation et consolider les ventes des entreprises, le gouvernement met l'accent sur les actions suivantes :

### CONSOLIDER LA PRÉSENCE DES ENTREPRISES EXPORTATRICES



cibler davantage les entreprises disposées à persévérer sur les marchés extérieurs et favoriser leur consolidation;



inciter les entreprises québécoises à se regrouper au sein de réseaux d'exportateurs régionaux, sectoriels ou aptes à desservir des marchés spécifiques;



développer des partenariats avec des organisations sectorielles ou régionales actives en matière d'exportation;



favoriser l'implantation des entreprises à l'étranger comme l'un des moyens de conquérir de nouveaux marchés dans le contexte d'une concurrence internationale de plus en plus intégrée (bureau de vente sur place, alliance avec une entreprise étrangère offrant des services complémentaires...).

### EXPLOITER DAVANTAGE LES MARCHÉS CANADIEN ET AMÉRICAIN



intensifier l'organisation de missions ciblées sur les marchés des États-Unis, plus particulièrement le nord-est américain et les marchés du reste du Canada;



consolider les principaux corridors de commerce transfrontaliers, comme le corridor Québec–New York, celui des provinces de l'Atlantique–Québec–Ontario–Midwest, ainsi que le corridor Québec–Nouvelle-Angleterre;



## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



apporter une contribution tangible au *Partenariat nord-américain pour la prospérité et la sécurité* et aider les entreprises à se conformer aux nouvelles mesures de dédouanement, de sorte à accélérer le passage à la frontière.

---

### DÉVELOPPER LES MARCHÉS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS



privilégier les marchés géographiques offrant le plus fort potentiel aux exportateurs québécois et retenir en priorité ces marchés pour l'organisation de missions, notamment au Royaume-Uni, en France, au Mexique, au Japon, en Chine et en Inde;

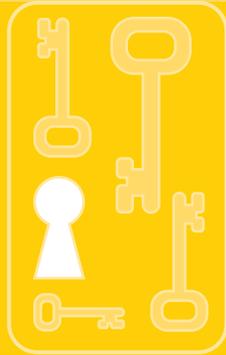
---



redéployer les services économiques du réseau des délégations et bureaux du Québec à l'extérieur en fonction de ces marchés prioritaires.

---

Enfin, la ministre des Relations internationales rendra publique une politique gouvernementale sur les grandes orientations relatives au développement des relations internationales.



DES SECTEURS CLÉS

BIEN IMPLANTÉS



## DES SECTEURS CLÉS BIEN IMPLANTÉS

Dans ses efforts d'appui au développement économique, le Québec encourage, depuis déjà de nombreuses années, l'approche des grappes industrielles, qui mise sur la création de réseaux sectoriels d'entreprises et le renforcement des liens entre sous-traitants, fournisseurs et grands donneurs d'ordres. Les entreprises participant à la fabrication et à la distribution de familles de produits sont ainsi amenées à adopter une vision commune des grands enjeux de leur secteur, à prendre conscience de l'interdépendance de leurs succès et à mettre en commun leurs efforts dans différents domaines comme la recherche, la formation, le transport ou l'exportation. Cette façon de faire a contribué à maximiser les retombées des grandes entreprises implantées ici et à permettre au Québec de devenir un acteur de classe mondiale dans plusieurs secteurs industriels, notamment l'aéronautique, le biopharmaceutique, de même que les technologies de l'information et des communications. Le gouvernement entend continuer à appuyer de tels réseaux sectoriels d'entreprises. De plus, il compte prendre les mesures requises pour développer des sous-traitants forts et capables de se tailler une place autant sur nos marchés qu'à l'étranger.

Par ailleurs, afin de moderniser la structure de l'économie et d'améliorer sa compétitivité, le gouvernement se doit de soutenir l'émergence de nouveaux secteurs de pointe, capables d'assurer notre prospérité, tels que celui des nanotechnologies.

L'économie du Québec s'appuie également sur d'importants secteurs traditionnels, qui subissent de fortes pressions découlant de la mondialisation des marchés. Il importe d'appuyer la consolidation et la restructuration de ces secteurs en transition.

### L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS DANS PLUSIEURS SECTEURS

une industrie aérospatiale qui se classe au sixième rang mondial;

des secteurs pharmaceutique et des biotechnologies de classe mondiale;

des entreprises très compétitives dans une grande variété de secteurs tels que le transport terrestre, les métaux légers, la chimie, la pétrochimie et le génie-conseil;

## L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

DANS PLUSIEURS SECTEURS



une industrie des technologies de l'information qui occupe une place de choix : plusieurs leaders mondiaux du secteur des télécommunications sans fil, du logiciel et du domaine du multimédia sont établis au Québec;

des entreprises du secteur de l'environnement qui mettent au point des technologies permettant de relever les défis du développement durable;

des secteurs en émergence au potentiel prometteur, tels que les nanotechnologies et les matériaux composites;

un secteur financier efficace et efficient, essentiel au fonctionnement de l'économie et à la création de richesse;

des services stratégiques aux entreprises, où le Québec détient une expertise mondialement reconnue;

une industrie touristique à forte valeur ajoutée et en pleine croissance, qui s'appuie sur un potentiel de classe internationale;

des entreprises et des organisations culturelles créatives et innovantes dans les domaines du cinéma, des arts du cirque, du spectacle, du disque et du livre;

un secteur bioalimentaire dynamique et important.

L'intégration croissante des marchés, sur la scène mondiale, entraîne toutefois une concurrence de plus en plus vive de la part d'entreprises situées dans d'autres régions du monde, souvent très éloignées du Québec. Cette situation oblige tous les secteurs économiques à rechercher continuellement l'amélioration de leur compétitivité.

Pour y parvenir, le gouvernement du Québec mise sur une approche qui cible les secteurs industriels où le Québec détient des avantages. Cette approche s'appuie sur le fait que les entreprises qui réussissent le mieux sont celles qui s'inscrivent dans un réseau faisant appel à tous les acteurs du système d'innovation.

Pour donner sa pleine mesure, cette façon de faire doit pouvoir s'appuyer sur un réseau de sous-traitants capables de répondre aux exigences imposées par les grands donneurs d'ordres. Or, même si l'on a su créer au Québec des leaders mondiaux, il demeure qu'on compte encore beaucoup trop de sous-traitants qui, étant donné leur taille réduite, ne sont pas en



mesure d'évoluer sur les marchés internationaux et demeurent vulnérables parce qu'ils dépendent d'un nombre limité de clients. Le gouvernement entend corriger cette situation et prendre les mesures nécessaires pour accroître le nombre de sous-traitants de classe mondiale.

Même dans les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, des entreprises dynamiques et innovantes développent des produits de niche et font très bonne figure. Dans cette perspective, le gouvernement a choisi d'encourager les entreprises afin qu'elles identifient leurs forces et orientent leurs activités vers des créneaux bien ciblés.

Il faut cependant tenir compte de certaines réalités qui influent sur le tissu industriel :

- Les entreprises de transformation alimentaire font face à un resserrement de leur environnement d'affaires relié à l'ouverture des marchés et à la concentration des acteurs économiques du secteur agroalimentaire.
- Les secteurs à prédominance de main-d'œuvre sont frappés de plein fouet par l'augmentation constante des importations des pays à bas coûts de revient.

## RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT

- *Assurer l'avenir de l'industrie aéronautique par l'appui au financement des investissements stratégiques dans les projets de développement de Bombardier, Pratt & Whitney et Bell Helicopter*
- *Création de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) afin de mieux coordonner les services gouvernementaux destinés aux entrepreneurs en transformation alimentaire*
- *Un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises du secteur des technologies de l'information qui décrochent des contrats majeurs créant au moins 150 emplois au Québec*

## TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DE NOS AVANTAGES



Pour aider ces secteurs clés à affronter les défis qu'ils doivent relever, le gouvernement du Québec se fixe comme cibles de contribuer à :

- appuyer l'expansion des secteurs industriels dans des domaines de pointe, en particulier l'aéronautique, les biotechnologies et le pharmaceutique ainsi que les technologies de l'information;
- consolider les entreprises leaders dans les différents secteurs économiques;
- préserver l'avantage comparatif dans les secteurs financiers de pointe, notamment dans les domaines des produits dérivés et de la gestion du risque;
- développer les réseaux sectoriels d'entreprises et y favoriser l'émergence de fournisseurs forts;
- augmenter de 10%, d'ici 2010, la valeur ajoutée du secteur bioalimentaire;
- soutenir la réorientation des secteurs en transition, notamment ceux du textile, de l'habillement, du meuble et des produits forestiers vers des créneaux plus ciblés pour lesquels ils détiennent des avantages.

### DÉFIS À RELEVER

- renforcer les secteurs de classe mondiale;
- favoriser l'émergence de nouveaux secteurs de pointe;
- appuyer la restructuration des secteurs en transition.



## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



adopter une stratégie québécoise de l'aérospatiale qui vise à favoriser le développement, au Québec, de nouveaux moteurs, hélicoptères et avions (Appuyer l'émergence de sous-traitants de classe mondiale et soutenir la recherche et le transfert technologique.);



adopter une stratégie québécoise pour le secteur biopharmaceutique qui vise à inciter les grandes entreprises pharmaceutiques à accroître leurs investissements en R-D et à susciter l'intérêt du capital étranger envers les biotechnologies québécoises;



créer des conditions propices au renforcement des entreprises du secteur des biotechnologies, notamment en augmentant les alliances entre les entreprises des biotechnologies et les grandes entreprises pharmaceutiques;



appuyer les entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications afin qu'elles réalisent au Québec des mandats internationaux et qu'elles commercialisent de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée dans des niches à fort potentiel;



poursuivre l'appui consenti aux leaders du secteur des technologies de l'information et des industries culturelles afin qu'ils réalisent au Québec des mandats internationaux, par exemple par la formation de partenariats, et qu'ils commercialisent de nouveaux produits;

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



analyser les mesures fiscales actuelles touchant le secteur financier pour voir comment le gouvernement pourrait soutenir davantage l'industrie de la gestion du risque financier;



développer une stratégie concertée de financement de produits culturels à des fins touristiques;



définir, de concert avec les dirigeants d'entreprises et leurs associations, des stratégies de développement des réseaux sectoriels d'entreprises et de leurs sous-traitants;



utiliser les outils financiers du gouvernement et des sociétés d'État afin de renforcer, dans les divers secteurs industriels, la position concurrentielle des entreprises québécoises;



offrir aux entreprises du secteur bioalimentaire un meilleur accès à l'innovation technologique, à des services spécialisés et à de l'information de pointe ainsi qu'au financement des projets industriels;



améliorer la gestion des risques en sécurité des aliments et en santé animale, notamment par la traçabilité des aliments;



accompagner les producteurs agricoles et aquacoles en vue de relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse du territoire;



## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



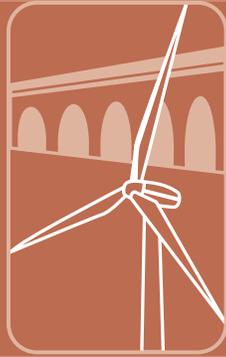
stimuler les investissements privés en culture et communications par la mise en œuvre d'un plan d'action gouvernemental, incluant la mise en place du programme « Placements Culture », destiné à soutenir les organismes qui recueillent des dons privés et les gestionnaires de fonds de placement;



mettre en œuvre la stratégie de consolidation des industries du textile, du vêtement et du meuble de même que les plans d'action régionaux de développement forestier, en collaboration avec les entreprises de ces secteurs et les représentants des travailleurs;



travailler de concert avec le gouvernement fédéral afin de mettre en place des mesures d'adaptation pour pallier les effets des situations exceptionnelles qui affectent les secteurs en transition et des mesures de sauvegarde, comme le prévoit le protocole d'accession de la Chine à l'OMC, afin de permettre aux industries touchées, comme celle du meuble, de mettre en œuvre les stratégies de restructuration nécessaires.



DES RESSOURCES

ÉNERGÉTIQUES

ABONDANTES ET

RENOUVELABLES



## DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ABONDANTES ET RENOUVELABLES

Le Québec est reconnu à l'échelle internationale pour ses ressources énergétiques abondantes et renouvelables. L'évolution du contexte lié à la mise en valeur de ces ressources est caractérisée par l'augmentation soutenue de la demande d'énergie, l'ouverture des marchés énergétiques, les enjeux liés au développement économique et régional ainsi que la prise en compte des impératifs du développement durable. Le Québec doit maximiser les retombées économiques liées à son potentiel énergétique et se positionner de façon optimale sur l'échiquier nord-américain, tout en assurant la sécurité énergétique des citoyens.

### L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Le Québec dispose d'avantages stratégiques enviables dans le domaine de l'énergie pour soutenir sa position concurrentielle :

un portefeuille énergétique et un potentiel de production caractérisés par la prédominance des énergies propres et renouvelables;

une disponibilité d'énergie à prix concurrentiel;

un vaste réseau d'infrastructures de production, de transport, de transformation et de distribution d'énergie moderne et efficace qui permet des échanges soutenus avec nos partenaires;

un savoir-faire et une expertise reconnus internationalement en matière d'énergie;

une solide base de recherche et développement en innovation et technologies énergétiques : groupes et centres de recherche rattachés à des industries ou à des organismes publics comme Hydro-Québec;

une industrie de l'énergie éolienne en pleine expansion;

## L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

EN MATIÈRE D'ÉNERGIE



un secteur de l'efficacité énergétique dynamique;

la présence de bassins sédimentaires permettant d'envisager le développement d'un secteur pétrolier et gazier d'envergure;

une contribution majeure au bilan environnemental et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

## RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT

- *Des investissements de plus de 1,5 milliard de dollars dans le réseau hydroélectrique du Québec pour les centrales de Grand-Mère et de Toulnostouc*
- *Des appels d'offres en vue d'augmenter significativement la contribution de l'énergie éolienne au bilan énergétique québécois*
- *La tenue de la Commission parlementaire de l'économie et du travail sur la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec en vue de la préparation de la stratégie énergétique*



## TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DE NOS AVANTAGES

Le Québec a tout intérêt à développer son immense potentiel énergétique en privilégiant des formes d'énergies propres et renouvelables, tout en améliorant sa performance en matière d'efficacité énergétique. Il pourra également tirer profit de ses avantages stratégiques à l'échelle du continent nord-américain. L'ensemble des régions du Québec pourront bénéficier de ces investissements et des disponibilités énergétiques.

**Pour ce faire, le gouvernement mise sur l'atteinte des cibles suivantes :**

- **accroître, d'ici 2015, la capacité de production d'énergie hydroélectrique de 3 400 mégawatts en investissant plus de 15 milliards de dollars à cette fin;**
- **accroître, d'ici 2015, la capacité de production d'énergie éolienne de 3 500 mégawatts en investissant plus de 5 milliards de dollars à cette fin;**
- **générer, par des mesures d'efficacité énergétique, des économies d'énergie de 4,1 térawattheures d'électricité, d'ici 2010 et de 79 millions de mètres cubes de gaz naturel, d'ici 2008.**

### DÉFIS À RELEVER

- **mettre en place les conditions permettant de relancer les investissements en vue de développer notre potentiel énergétique;**
- **soutenir la création d'emploi par la mise en valeur énergétique partout au Québec;**
- **stimuler et mettre en valeur la recherche et l'innovation technologique.**

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



La future Stratégie énergétique du Québec, qui sera rendue publique par le gouvernement au cours des prochains mois, établira les objectifs spécifiques et les moyens mis en œuvre par le gouvernement afin de relever les défis énergétiques du Québec et contribuer à la création de richesse. Cette stratégie présentera des moyens spécifiques qui permettront :



de promouvoir et développer le plein potentiel énergétique du Québec, notamment au bénéfice des régions;



de prioriser le développement des énergies propres et renouvelables;



de contribuer aux objectifs québécois de développement durable par de nouvelles mesures d'efficacité énergétique;



d'assurer la sécurité des approvisionnements d'énergie à prix concurrentiels.



DES RÉGIONS  
DYNAMIQUES  
ET INNOVANTES





## DES RÉGIONS DYNAMIQUES ET INNOVANTES

### DES RÉGIONS PLUS FORTES ÉCONOMIQUEMENT, PLUS COMPÉTITIVES ET PLUS INNOVATRICES

La stratégie de développement économique du gouvernement du Québec s'applique à l'ensemble du territoire du Québec. Chacune des régions doit pouvoir compter, entre autres, sur un environnement économique favorable à l'investissement, sur une main-d'œuvre spécialisée et de grande qualité et sur un réseau de PME dynamiques et tournées vers l'innovation. C'est en misant sur les avantages, les forces et les potentiels de développement de chacune des régions que l'économie du Québec pourra prospérer de façon durable.

La grande région de Montréal dispose d'une structure industrielle forte et diversifiée qui comprend plusieurs secteurs de classe mondiale. Montréal figure parmi les plus grands centres aéronautiques mondiaux, positionnant le Québec au sixième rang mondial de l'industrie. Montréal se classe au huitième rang des grandes régions métropolitaines nord-américaines en ce qui a trait à l'emploi dans le secteur biopharmaceutique et accueille une masse critique d'entreprises dont plusieurs leaders mondiaux dans le créneau des télécommunications sans fil. Les industries de la mode et de la culture telles que le cinéma et le spectacle font de Montréal un haut lieu de la créativité. Montréal constitue une locomotive essentielle au développement économique québécois. Sa vitalité s'appuie sur toutes les régions du Québec.

Le gouvernement compte :

- favoriser la consolidation de pôles urbains forts et le développement de créneaux d'excellence dans chacune des régions comme conditions incontournables pour optimiser leur développement;
- accélérer la prospérité économique des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec;
- soutenir le dynamisme des milieux ruraux.

Ce développement optimal du territoire ne pourra se réaliser qu'en étroite collaboration avec les régions qui devront pouvoir disposer d'un plus grand contrôle sur leurs outils de développement économique. Depuis son élection, le gouvernement s'est d'ailleurs engagé dans une démarche de décentralisation et de régionalisation de son action. Déjà, la responsabilité du développement économique local a été transférée aux MRC et aux municipalités exerçant des compétences de MRC. De plus, les conférences régionales des élus (CRE) ont le mandat de déterminer, en concertation avec tous les intervenants socioéconomiques de leur territoire, les priorités économiques de leur région dans leur plan quinquennal de développement. Ces priorités seront prises en compte dans les interventions gouvernementales.



### UN APPUI PARTICULIER AUX RÉGIONS ET AUX TERRITOIRES PLUS FRAGILES ÉCONOMIQUEMENT

Certains territoires demeurent toutefois confrontés à des défis importants en raison par exemple d'une baisse de leur population, du nombre de jeunes en particulier, d'une structure économique basée sur une trop forte concentration de l'activité liée à l'extraction ou la première transformation des ressources naturelles, ou encore, du manque de diversification de leur tissu économique régional :

- Même si certaines parties de leur territoire connaissent un développement économique dynamique, les régions ressources (Bas-Saint-Laurent, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Mauricie, Abitibi—Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine) accusent un retard de développement par rapport aux autres régions. En 2004, l'ensemble de ces régions affichait un taux d'emploi et un niveau de revenu par habitant en deçà de la moyenne québécoise;
- Certains territoires, autant dans les régions ressources que dans les régions centrales, sont plus fragiles en matière de développement. C'est notamment le cas de territoires dépendant d'une seule activité ou d'une seule entreprise. Le Québec compte environ 200 municipalités mono-industrielles, qui peuvent éventuellement, pour certaines d'entre elles, devoir affronter une situation difficile à la suite de la fermeture de l'entreprise de l'employeur principal. Près de la moitié de ces municipalités dépendent d'industries associées à l'exploitation forestière.



## DES RÉGIONS DYNAMIQUES ET INNOVANTES

Pour développer leur plein potentiel économique, ces territoires requièrent de l'État des mesures qui vont au-delà des programmes réguliers s'adressant à l'ensemble des régions.

### L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS DANS UNE PERSPECTIVE RÉGIONALE

La plupart des régions du Québec sont dotées de villes qui constituent, à l'échelle de leur territoire, des centres de services et d'emploi importants, sur lesquels il est possible de s'appuyer, dans un contexte où les pôles urbains sont des moteurs du développement régional.

Un réseau universitaire et collégial bien développé sur l'ensemble du territoire, qui doit jouer un rôle de premier plan en matière de développement économique régional et plus spécialement en ce qui concerne le développement d'une culture d'innovation et le transfert technologique aux entreprises.

La présence de ressources naturelles sur lesquelles les régions peuvent compter pour développer des activités à valeur ajoutée.

La présence, dans toutes les régions du Québec, d'une industrie touristique en croissance qui comporte un important potentiel de reconversion économique.

Un parc immobilier patrimonial important, présent sur tout le territoire, protégé sur le plan national et reconnu à l'échelle mondiale.

Un réseau d'infrastructures culturelles qui présente un attrait touristique dans toutes les régions et qui constitue un facteur important de développement socioéconomique.

L'accès, pour les entrepreneurs de toutes les régions, à un ensemble d'outils financiers, de mesures et de programmes destinés à soutenir l'investissement privé et la création d'emplois.

## RÉALISATIONS MAJEURES DU GOUVERNEMENT



- *Création du Fonds d'intervention économique régionale, le FIER, doté de capitaux de 378 millions de dollars et qui permettra de générer des investissements totaux de près de 900 millions de dollars*
- *Un montant de 240 millions de dollars sur trois ans pour faciliter les efforts d'adaptation et de diversification des régions, incluant le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles, de 30 millions de dollars*
- *Mise en place des conférences régionales des élus, les CRE, pour une meilleure prise en mains par les régions de leur développement*
- *Traitement directement en région de la majeure partie des dossiers de prêts examinés par Investissement Québec*
- *Développement du secteur éolien en Gaspésie*



## TIRER UN PLUS GRAND PROFIT DU POTENTIEL DES RÉGIONS

Le gouvernement entend consentir des efforts accrus afin de tendre vers un développement plus équilibré entre les régions du Québec et chercher une plus grande diversification des économies locales et régionales. Le gouvernement se fixe les cibles mobilisatrices suivantes :

- **conclure, d'ici 2010, avec les partenaires économiques régionaux, 35 ententes de mise en œuvre assurant le développement des créneaux d'excellence identifiés par les régions;**
- **renforcer les pôles urbains régionaux afin d'en faire de véritables pôles de compétitivité mettant en réseau les entreprises et les capacités de formation et d'innovation autour de projets innovants;**
- **développer la transformation des ressources forestières en visant, d'ici 2010, des investissements supplémentaires de 220 millions de dollars dans les deuxième et troisième transformations des produits du bois;**
- **rehausser les initiatives d'exploration minière en visant, d'ici 2010, des investissements de 1 milliard de dollars;**
- **faire passer les recettes touristiques du Québec de 9 milliards en 2003 à 13 milliards de dollars en 2010, grâce à une vision renouvelée d'une industrie touristique orientée vers le développement durable;**
- **améliorer le positionnement des communautés métropolitaines au sein des grands ensembles économiques mondiaux.**

### DÉFIS À RELEVER

- mobiliser les leaders socioéconomiques individuels et collectifs de chaque région;
- renforcer les contributions respectives et complémentaires des pôles urbains et des milieux ruraux pour développer des régions plus dynamiques et plus fortes économiquement;
- réaliser de nouvelles initiatives de développement et de diversification économiques créatrices d'emplois sur la base des forces et des particularités régionales et locales.

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



Depuis son élection, le gouvernement a changé l'approche en matière de développement régional et met davantage l'accent sur la prise en mains par chaque région de son développement. Il entend ainsi mettre en œuvre une série d'actions et présenter, dans les prochains mois, plusieurs politiques afin de favoriser le développement de toutes les régions du Québec. Les actions structurantes suivantes seront privilégiées :



mobiliser les gens d'affaires autour d'une vision régionale commune et offrir une participation du gouvernement au développement de créneaux d'excellence dans chaque région leur permettant de se positionner à l'échelle nord-américaine et mondiale;



soutenir le développement et l'organisation de la recherche et du transfert des connaissances dans les créneaux d'excellence régionaux de façon à contribuer à la consolidation de pôles industriels majeurs et à la reconversion de secteurs industriels traditionnels;



mettre en œuvre, à l'automne 2005, sous la responsabilité du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, une stratégie assurant la coordination des interventions du gouvernement auprès des entreprises dont dépendent les municipalités mono-industrielles afin de consolider et de diversifier leur économie, en priorité celles qui sont considérées les plus à risque en s'appuyant notamment sur le Fonds d'aide destiné aux municipalités mono-industrielles en situation de crise;



## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



rendre publique, en 2006, une politique de développement des territoires élaborée par le ministère des Affaires municipales et des Régions, en collaboration avec les ministères touchés, visant un développement intégré des régions;

---



rendre publique, d'ici mars 2006, une stratégie d'intervention en matière de développement économique des régions, portant notamment sur les régions ressources et les territoires aux prises avec des difficultés économiques majeures, élaborée par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et le ministère des Finances en collaboration avec les ministères intéressés;

---



annoncer, en 2006, une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles mise en œuvre par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Cette stratégie visera à développer les ressources énergétiques, minières, forestières et fauniques, ainsi que le potentiel du territoire public, en partenariat avec les régions et les communautés autochtones. Elle misera sur une nouvelle approche de gestion intégrée et durable de ce patrimoine collectif québécois.);

---



poursuivre la mise en œuvre de la Politique touristique du Québec de mai 2005, qui contribuera à favoriser le développement et la diversification de la structure économique des régions;

---

## DES MOYENS POUR Y ARRIVER



compléter la réalisation, par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du plan d'action pour la mise en valeur des produits régionaux et de niche visant à soutenir les entreprises de transformation alimentaire dans le développement de nouveaux créneaux de marché;



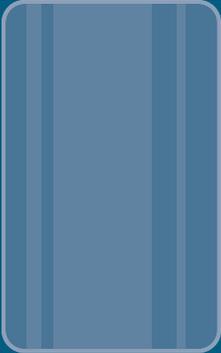
développer, en partenariat avec le secteur privé, une infrastructure moderne de télécommunication à haut débit à travers tout le Québec, laquelle devient de plus en plus un facteur déterminant du choix de localisation d'une entreprise;



mettre en œuvre une stratégie favorisant la consolidation de l'industrie de la restauration et de la rénovation du parc immobilier patrimonial.



élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionaux visant, de concert avec les acteurs socioéconomiques touchés des régions incluant les organismes des communautés culturelles, à favoriser la régionalisation de l'immigration.



MOBILISATION

DES ACTEURS DU  
DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE



## MOBILISATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

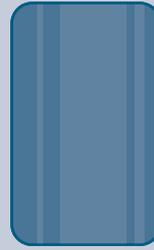
Les cibles ambitieuses que cette stratégie de développement économique propose ne pourront être atteintes que grâce à la mobilisation de tous les acteurs du développement économique du Québec. Il nous faut travailler ensemble à relever les défis nouveaux auxquels l'économie québécoise doit faire face. Plus que jamais, la prospérité du Québec est tributaire de notre capacité à dégager une vision partagée de la situation, à s'entendre sur les priorités qu'il y a lieu de privilégier et à convenir des gestes importants à poser.

Au cours des années, le Québec a su développer une grande capacité de mobilisation et de cohésion des acteurs concernés par le développement de notre société autour d'enjeux stratégiques dans différents domaines d'activité dont, bien sûr, celui du développement économique. Tablant sur un tel acquis, il nous faut aller plus loin et nous engager dans un exercice de concertation plus poussé.

Le Conseil des partenaires économiques, regroupant des représentants des associations patronales, des centrales syndicales, des secteurs de la recherche industrielle et du commerce de détail, constitue un bon outil de départ. Ce conseil permet aux acteurs visés de se retrouver et d'échanger sur les grands enjeux stratégiques du développement économique.

Les défis que nous devons relever appellent toutefois un renforcement de cette concertation, nous incitent à chercher à créer une synergie nouvelle, à dégager une vision commune et à nous entendre sur des stratégies d'action partagées et sur la contribution attendue de chacun. Il nous faut également nous imposer une démarche structurée et transparente de suivi de l'atteinte des objectifs de la stratégie de développement économique.

## MOBILISATION DES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le gouvernement propose ainsi à ses partenaires d'améliorer le rôle du Conseil des partenaires économiques afin de :

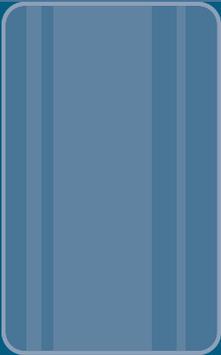
mettre en place les modalités de fonctionnement requises pour favoriser l'aménagement d'un lieu de dialogue stable et structuré, permettant au gouvernement et aux leaders politiques des associations intervenant dans le domaine de l'économie d'établir une concertation efficace sur les enjeux et les choix stratégiques du développement économique dans une perspective de développement durable;

élaborer un tableau de bord, basé sur des cibles proposées par la stratégie de développement économique et rendre compte publiquement, à intervalles convenus, des résultats atteints. Évaluer, en fonction de ces résultats, les moyens à prendre pour favoriser l'atteinte des objectifs et des cibles de la stratégie.

La mobilisation des grands acteurs du développement économique apparaît comme une des clés essentielles à l'atteinte des cibles fixées dans le cadre de cette stratégie, ce qui nous permettra de nous hisser parmi les meilleurs. Cette mobilisation devrait se concrétiser non seulement grâce aux grands mécanismes de concertation mais, également et surtout, autour d'objectifs partagés dans tous les milieux de travail.

La contribution de l'ensemble des partenaires gouvernementaux est également une des clés du succès pour favoriser le développement économique. Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer à cet égard, en particulier au chapitre de l'aide qu'il faudra apporter à certains secteurs importants de l'économie québécoise, notamment ceux qui traversent actuellement une période de transition difficile.

La stratégie de développement économique repose sur les forces et les avantages du Québec d'aujourd'hui et vise à façonner ceux de demain. Elle interpelle tous les Québécois, puisqu'elle poursuit comme grand objectif la croissance de leur niveau de vie et l'amélioration de leur qualité de vie. Cet objectif incite à la mobilisation de tous les travailleurs, entrepreneurs et partenaires sociaux, économiques et gouvernementaux afin de favoriser la création de richesse pour tous les Québécois et de laisser en héritage la prospérité aux générations futures.



## ANNEXE

### Les cibles





## ANNEXE

### Les cibles

#### OBJECTIF GLOBAL

- Que le niveau de vie des Québécois, mesuré par le revenu personnel par habitant, augmente plus rapidement que celui des Canadiens en moyenne au cours des cinq prochaines années.

#### UN ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES COMPÉTITIF

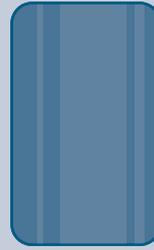
- Assurer aux entreprises un environnement fiscal concurrentiel favorisant l'investissement et la croissance économique.
- Réduire d'un 20% additionnel le coût des formalités administratives imposées aux entreprises, d'ici 2010.
- Faciliter le traitement des dossiers des promoteurs qui veulent réaliser au Québec des projets de développement économique porteurs, notamment en réduisant le nombre d'interlocuteurs gouvernementaux avec lesquels ils ont à transiger.
- Assurer le maintien et le développement continu des réseaux de transport pour répondre aux défis de l'économie et, plus particulièrement, améliorer la qualité du réseau routier supérieur afin de la rendre comparable à celle des provinces et États voisins.

#### DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES FAVORABLES À L'INVESTISSEMENT

- Porter la moyenne de la valeur des investissements privés non résidentiels réalisés au Québec de 20,1 milliards de dollars pour la période 1999-2004 à 23,5 milliards de dollars pour la période 2005-2010 (croissance annuelle moyenne de 4%).
- Doubler le taux de croissance annuelle des investissements en machines et équipement du secteur manufacturier (de 2,6% en 2004 à 5,2% en 2010), ce qui ferait passer la valeur des investissements de 4,1 milliards en 2004 à 5,5 milliards de dollars en 2010.

## ANNEXE

### Les cibles



#### UN CHEF DE FILE EN RECHERCHE ET INNOVATION

- Atteindre 3% du PIB en dépenses de recherche d'ici 2010 et se maintenir dans le peloton de tête des pays performants au cours des années subséquentes. À ce taux, les dépenses de R-D passeraient de 6,5 milliards de dollars en 2002 à près de 10 milliards de dollars en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 5,2%.
- Faire passer la part des entreprises dans le financement de la R-D de 60% en 2002 à plus de 66% en 2010, soit de 3,9 milliards de dollars à 6,6 milliards de dollars.

#### UNE MAIN-D'ŒUVRE COMPÉTENTE

- Accroître, d'ici 2010, de 74% à 80%, la proportion de personnes de la population en âge de travailler qui sont titulaires d'un diplôme.
- Augmenter de 10% le nombre de personnes diplômées en formation professionnelle et technique d'ici 2010 dans les secteurs en demande de main-d'œuvre.
- Augmenter le taux d'emploi des Québécois (15-64 ans) plus rapidement que celui des Canadiens en moyenne au cours des cinq prochaines années.

#### DES PME AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Porter le rythme de création nette d'entreprises du Québec à 1 000 entreprises par an en moyenne d'ici 2010.

#### UNE ÉCONOMIE TOURNÉE VERS L'EXPORTATION

- Augmenter de 25%, d'ici 2010, le nombre d'exportateurs de biens ayant des ventes annuelles entre 1 million et 25 millions de dollars.



## ANNEXE

### Les cibles

#### DES SECTEURS CLÉS BIEN IMPLANTÉS

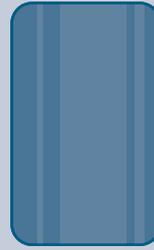
- Appuyer l'expansion des secteurs industriels dans des domaines de pointe, en particulier l'aéronautique, les biotechnologies et le pharmaceutique ainsi que les technologies de l'information.
- Consolider les entreprises leaders dans différents secteurs économiques.
- Préserver l'avantage comparatif dans les secteurs financiers de pointe, notamment dans les domaines des produits dérivés et de la gestion du risque.
- Développer les secteurs industriels et les réseaux d'entreprises en favorisant l'émergence de fournisseurs forts.
- Augmenter de 10 %, d'ici 2010, la valeur ajoutée du secteur bioalimentaire.
- Soutenir la réorientation des secteurs en transition, notamment ceux du textile, de l'habillement, du meuble et des produits forestiers vers des créneaux plus ciblés pour lesquels ils détiennent des avantages.

#### DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ABONDANTES ET RENOUVELABLES

- Accroître, d'ici 2015, la capacité de production d'énergie hydroélectrique de 3 400 mégawatts en investissant plus de 15 milliards de dollars à cette fin.
- Accroître, d'ici 2015, la capacité de production d'énergie éolienne de 3 500 mégawatts en investissant plus de 5 milliards de dollars à cette fin.
- Générer, par des mesures d'efficacité énergétique, des économies d'énergie de 4,1 térawattheures d'électricité, d'ici 2010 et de 79 millions de mètres cubes de gaz naturel, d'ici 2008.

## ANNEXE

### Les cibles



#### DES RÉGIONS DYNAMIQUES ET INNOVANTES

- Conclure, d'ici 2010, avec les partenaires économiques régionaux, 35 ententes de mise en œuvre assurant le développement des créneaux d'excellence identifiés par les régions.
- Renforcer les pôles urbains régionaux afin d'en faire de véritables pôles de compétitivité mettant en réseau les entreprises et les capacités de formation et d'innovation autour de projets innovants.
- Développer la transformation des ressources forestières en visant, d'ici 2010, des investissements supplémentaires de 220 millions de dollars dans les deuxième et troisième transformations des produits du bois.
- Rehausser les initiatives d'exploration minière en visant, d'ici 2010, des investissements de 1 milliard de dollars.
- Faire passer les recettes touristiques du Québec de 9 milliards en 2003 à 13 milliards de dollars en 2010, grâce à une vision renouvelée d'une industrie touristique orientée vers le développement durable.
- Améliorer le positionnement des communautés métropolitaines au sein des grands ensembles économiques mondiaux.

